

CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 15 décembre 2014
à 19h, salle de l'Estuaire

PROCES-VERBAL

Le lundi quinze décembre deux mille quatorze à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le 9 décembre 2014, s'est assemblé, salle de l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole GRELAUD, 1^{ère} Adjointe. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 33 - quorum : 17.

Etaient présents : Carole GRELAUD, Michel LUCAS, Marianne LABARUSSIAS, Dominique SANZ, Patrick NAIZAIN, Lionel ORCIL, Jean-Michel EON, Sylvie PELLOQUIN, Guy BERNARD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Marcel MARC, Emma LUSTEAU, Catherine RADIGOIS, Jacky DAUSSY, Cathy LARGOUET (jusqu'au point n°15), Ludovic JOYEUX, Emmanuel LEHEURTEUX, Laetitia BAR, Charlotte BARDON, Clotilde DAVID, Claudette AUFRAY, Jean-Paul RIVIERE, François FEDINI, Pascaline QUERE, Christian MASSON, Vanessa GALLERAND, Gérard COSSALTER, Karine PROVOST.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Jean-Pierre FOUGERAT à Carole GRELAUD

Corinne GUMIERO à Jean-Michel EON

Jacqueline MENARD à Dominique SANZ

Cathy LARGOUET à Guy Bernard à compter du point n°16

Céline CARDIN à Patrick NAIZAIN

Nombre de pouvoirs : 4 jusqu'au point n°15 – 5 à partir du point n°16

Nombre de conseillers effectivement présents :

Point n°1 à 15 : 29

Point n°16 à 23 : 28

Secrétaires : Pascaline QUERE et Dominique SANZ

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 octobre 2014
par 31 voix pour et 2 abstentions

ORDRE DU JOUR :

		Objet
1	2014-95	Renouvellement des membres du conseil des Sages : composition du nouveau conseil des Sages
2	2014-96	Collège Paul Langevin – conseil d'administration : désignation d'un représentant du conseil municipal - modification
3	2014-97	Lycée professionnel Jean-Jacques Audubon : désignation d'un représentant du conseil municipal – modification
4	2014-98	Office municipal des sports (OMS) – désignation de représentants du conseil municipal
5	2014-99	Aide à l'investissement CAF – périscolaire de la Métairie
6	2014-100	Avenant au contrat enfance jeunesse 2014 – postes de coordination liés à la refonte des rythmes scolaires
7	2014-101	Association « La cartouche couëronnaise » : bail de chasse collectif
8	2014-102	189 cité Bessonneau : acquisition consorts Thébaud
9	2014-103	La Croix Gicquiaud : mise à disposition d'une partie de chemin communal
10	2014-104	ZAC Ouest centre-ville phase 6 : dénomination des voies
11	2014-105	Aménagement du boulevard de l'Europe : dénomination et changement d'adresse

12	2014-106	Coopération décentralisée avec Zorgho – convention Nantes Métropole / Couëron dans le cadre du fonds de solidarité eau et assainissement
13	2014-107	Association Eau Vive – subvention dans le cadre du programme de coopération décentralisée de soutien à la Maison de la Femme
14	2014-108	Modification du tableau des effectifs
15	2014-109	Création des postes et rémunération des agents recenseurs pour 2015
16	2014-110	Débat d'orientation budgétaire 2015
17	2014-111	Détermination de la taxe d'inhumation pour 2015
18	2014-112	Admission en non-valeur de créances 2014 – budget principal
19	2014-113	Dotation d'équipement des territoires ruraux 2015 – demande de subvention – réfection de la toiture de l'école Marcel Gouzil
20	2014-114	Association les Lapins bleus – avance sur la subvention 2015
21	2014-115	Groupe scolaire ZAC Ouest centre-ville – arrêt de l'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre du groupement Forma6 et cotraitants
22	2014-116	Projet de construction d'un groupe scolaire dans la ZAC Ouest centre-ville – lancement du concours de maîtrise d'œuvre – désignation des membres du jury
23	2014-117	Décisions municipales et contrats – information

Carole Grelaud : Bonsoir à tous. Avant de procéder à l'appel, juste un petit mot pour signaler l'absence de M. le Maire comme vous avez pu le remarquer. Il est absent suite à des soucis de santé ; malgré tout, nous restons en contact par téléphone et j'ai quelques petits messages à vous transmettre de sa part.

D'abord, il tient à remercier toutes les personnes qui lui envoient régulièrement des petits mots de prompt rétablissement et qui prennent soin de son état et de sa condition physique. Je vous remercie donc tous pour tous ces mots sympathiques. Ensuite, il tient à remercier les élus pour leur présence ce soir, pour leur engagement sur leur mission et par avance, pour la qualité des débats qui vont se tenir ce soir. Il n'est pas là mais il aurait préféré être parmi nous.

J'en profite pour annoncer publiquement aussi bien aux personnes présentes dans l'assemblée qu'à mes collègues élus que la cérémonie des vœux à la population qui était prévue le 6 janvier est, du fait du rétablissement de M. le Maire, reportée au 23 janvier 2015, à 19h, salle l'Estuaire. Vous pouvez donc noter cette date. Evidemment, on lui souhaite un prompt rétablissement et de revenir parmi nous très rapidement.

Une seule question orale a été proposée, elle sera abordée à la fin du point du conseil municipal.

Nous passons donc à l'approbation du conseil municipal du 13 octobre 2014. Avez-vous des remarques quant à la transcription de ce conseil ?

Le conseil municipal adopte le procès-verbal par 31 voix pour et 2 abstentions.

1	2014-95	CONSEIL DES SAGES - RENOUELEMENT DES MEMBRES : COMPOSITION DU NOUVEAU CONSEIL DES SAGES
---	---------	---

Rapporteur : Carole Grelaud

EXPOSÉ

Depuis 1996, la commune de Couëron a développé des outils de démocratie participative afin de favoriser le débat citoyen et la participation des Couëronnais au devenir de leur commune. En octobre 1996, la municipalité a souhaité mettre en place un conseil des sages dont les membres sont élus par leurs pairs. Composé de 24 membres, le conseil des sages est renouvelable par moitié tous les 3 ans conformément à son règlement intérieur.

Le 16 octobre 2014, les élections ont été menées pour le renouvellement du conseil des sages et ont abouti à la nouvelle composition telle que présentée ci-dessous. Néanmoins, l'un des membres élus le 16 octobre ayant repris une activité professionnelle depuis lors, ce dernier a, conformément au règlement intérieur, donné sa démission. Le nouveau conseil comprend donc 23 membres :

Membres élus	Membres restants
Michel PRAMPART	René Paulay
Armand FLEURY	Marie-Thérèse Pouleau
Corinne ARZUR	Gisèle Julé
Raymonde GAUDIN	Joëlle Lechevallier
Michèle AUBINEAU	René Blérald
Nicole MICHAUD	Yves Bretécher
Lucja KOWALCZYK	Françoise Gendek
Anita TABOADA	Louis Breton
Monique VILLETTE	Michelle Gautier
Charles ALLEGRE	Bernard Barré
Joël ARSICAULT	Christian Chaumuzeau
Serge LEGRAND	

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement intérieur du conseil des sages ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 8 décembre 2014,

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- prendre acte de la nouvelle composition du conseil des sages.

Carole Grelaud : Avez-vous des commentaires ?

Gérard Cossalter : Juste une petite question, d'ailleurs ça fait longtemps que le conseil des Sages existe à Couëron. Mais à une époque, il y avait les conseils de quartier auxquels la collectivité appartenait. Elle se faisait forte de cette démocratie participative. Et depuis les nouvelles élections, j'ai l'impression que c'est parti. Où en êtes-vous ? Pouvons-nous avoir un éclairage sur ces questions importantes ?

Effectivement c'était à mettre en route et on voit bien qu'il y a des gens qui proposent des débats comme pour les transports en commun. Mais le travail de fond de la démocratie participative consiste à être à l'écoute des besoins des habitants.

Carole Grelaud : Votre question ne porte pas sur le conseil des Sages mais je vais quand même y répondre. Tout d'abord, je tiens à associer ma collègue Sylvie Pelloquin qui est en charge du dialogue citoyen, si elle souhaite apporter des points de précision ?

Sylvie Pelloquin : Je voulais simplement souligner à M. Cossalter, que malheureusement il ne lit pas le magazine municipal car le dossier du magazine des mois de novembre et décembre était consacré au dialogue citoyen et au nouveau dispositif du conseil local.

Carole Grelaud : Il est vrai que dans le magazine municipal de novembre-décembre, tout un dossier était consacré au nouveau dispositif de dialogue citoyen. Un peu plus tard au cours de cet ordre du jour, nous pourrions à nouveau l'évoquer. Toutes les informations étaient données, en particulier la mise en place des rendez-vous couëronnais avec les dates d'avril et mai, et aussi d'autres dispositifs qui seront mis en place d'ici-là qui permettront aux citoyens couëronnais de participer à la vie communale. Un débat particulier va bientôt arriver ; il est déjà lancé au niveau de Nantes Métropole, et le sera aussi sur Couëron, il s'agit du débat portant sur « La Loire et nous ».

Gérard Cossalter : Donc on abandonne bien l'idée du conseil de quartier qui s'empare des sujets. Vous, vous imposez des sujets. C'est bien ça. D'accord.

Carole Grelaud : On va s'arrêter là car ce n'est pas le sujet et ce n'est pas vrai. Ce n'est pas du tout ça. Justement, il faut lire le dossier, à mon avis c'est très important et c'est aussi pour cela que ce magazine existe.

Le conseil municipal prend acte.

Rapporteur : Carole Grelaud

EXPOSÉ

L'article L 421-2 du Code de l'Education, modifié par l'article 60 de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 organise une nouvelle répartition des sièges des représentants des collectivités locales dans les conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement.

Par décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014, la mise en application de cette réforme au 3 novembre 2014 consiste à renforcer la représentation de la collectivité locale de rattachement (département, région, métropole) sans modifier le nombre total de représentants des collectivités locales dans ces conseils. Ainsi la collectivité territoriale de rattachement voit sa représentation passer de un à deux représentants, dans le cas présent le Conseil général, et le nombre de représentants de la collectivité d'implantation, la commune de Couëron, est fixé à 2.

Par délibération n°2014-28 du 17 avril 2014, le conseil municipal de Couëron a désigné Madame Clotilde David pour le représenter auprès du collège Paul Langevin.

Au regard de ce nouveau dispositif, il convient de procéder à la désignation d'un second représentant de la commune auprès du conseil d'administration du collège Paul Langevin.

PROPOSITION

Vu le Code de l'Education, et notamment l'article L. 421-2 modifié par l'article 60 de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 ;

Vu la délibération n°2014-28 du 17 avril 2014 ;

Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 8 décembre 2014 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- désigner un représentant supplémentaire de la commune pour siéger au sein du conseil d'administration du collège Paul Langevin.

Carole Grelaud : La majorité propose Mme Laeticia Bar. Y a-t-il d'autres candidats ?

François Fedini : Il n'y a pas de lumière à mon micro.

Carole Grelaud : Il y a plusieurs appareils comme ceux-ci où il faudra vous méfier car la lumière ne fonctionne plus.

François Fedini : Merci pour cette précision. Merci de votre sollicitation. Donc nous proposons Vanessa Gallerand.

Carole Grelaud : Pas d'autres noms ? Si vous en êtes d'accord, nous allons procéder au vote à main levée.

Vu les candidatures présentées en séance

	Par le groupe des élus majoritaires Laeticia BAR	Par le groupe des élus Divers droite Vanessa GALLERAND
Nombre de votants	33	
Pour	25	6
Absentions	2	

Après vote à main levée, le conseil municipal désigne, par 25 voix pour, Madame Laeticia BAR pour siéger, avec Madame Clotilde DAVID précédemment désignée, au sein du conseil d'administration du collège Paul Langevin.

3	2014-97	LYCEE JEAN-JACQUES AUDUBON – CONSEIL D'ADMINISTRATION : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL
---	---------	--

Rapporteur : Carole Grelaud

EXPOSÉ

L'article R 421-14 du Code de l'Education organise la répartition des sièges des représentants des collectivités locales dans les conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement.

Le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 a apporté des modifications sur la représentation des collectivités territoriales au sein du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement ; la mise en application de cette réforme au 3 novembre 2014 consiste à renforcer la représentation de la collectivité locale de rattachement (département, région, métropole) sans modifier le nombre total de représentants des collectivités locales dans ces conseils.

Le 7^{ème} alinéa de cet article modifié stipule : « Deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune. »

Par délibération n°2014-29 du 17 avril 2014, le conseil municipal de Couëron a désigné Monsieur Patrick Naizain et Madame Corinne Gumiero pour le représenter auprès du Lycée professionnel Jean-Jacques Audubon. Au regard de ce nouveau dispositif, il convient d'indiquer pour chacun des deux élus précédemment désignés leur qualité de titulaire ou suppléant.

PROPOSITION

Vu le Code de l'Education, et notamment l'article R 421-14 ;
 Vu la délibération n°2014-29 du 17 avril 2014 ;
 Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 ;
 Vu l'avis favorable du bureau municipal du 8 décembre 2014 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- indiquer pour chacun des deux élus précédemment désignés leur qualité de titulaire ou suppléant pour siéger au conseil d'administration du Lycée Jean-Jacques Audubon.

Carole Grelaud : Souhaitez-vous proposer autre chose ?

François Fedini : C'est quelque chose qui est déjà acté. Soit on peut proposer, on propose effectivement. Mais si c'est mettre un ordre alors que les noms sont déjà actés, voilà...

Carole Grelaud : Mais vous pourriez aussi saisir l'occasion pour demander de refaire un vote. Tout simplement. C'est ça la démocratie. Une proposition, M. Fedini ? Non. Donc, la proposition qui vous est faite : Corinne Gumiero en titulaire et Patrick Naizain en suppléant.

Patrick Naizain : Il faut préciser que le titulaire comme le suppléant peuvent tous les deux assister au conseil d'administration. Bien sûr, un seul votera. A l'adresse de M. Fedini, tu es suppléant pour Nantes Métropole, tu peux donc être présent même en tant que suppléant. La seule différence est que seul le titulaire vote.

Vu les candidatures présentées en séance

	Par le groupe des élus majoritaires
	Corinne GUMIERO : titulaire Patrick NAIZAIN : suppléant
Nombre de votants	33
Pour	25
Abstentions	8

Après vote à main levée, le conseil municipal désigne, par 25 voix pour et 8 abstentions, Madame Corinne GUMIERO en qualité de titulaire et Monsieur Patrick NAIZAIN en qualité de suppléant pour siéger au conseil d'administration du Lycée Jean-Jacques Audubon.

4	2014-98	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS) - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
---	---------	--

Rapporteur : Carole Grelaud

EXPOSÉ

En vertu de ses statuts adoptés le 15 novembre 2014, l'Office Municipal des Sports (OMS) de Couëron, a pour objet général, en liaison avec les autorités municipales :

1. de soutenir, d'encourager et de provoquer tous efforts et toutes initiatives tendant à répandre et à développer la pratique de l'éducation physique et des sports ;
2. de faciliter, dans les mêmes domaines, la coordination et l'optimisation des installations, du personnel permanent et des animateurs bénévoles existants dans la commune.

L'OMS se propose, en particulier, dans le domaine défini à l'article II des statuts suscités :

1. de soumettre à l'administration municipale, soit à la demande de cette dernière, soit de sa propre initiative, toutes propositions utiles, en vue de l'organisation et du développement de l'Education Physique et des Sports et tous projets d'équipement sportif qui lui paraissent convenables ;
2. d'émettre des propositions ou avis sur la répartition des subventions communales entre les différents activités ou organismes sportifs, sans procéder lui-même à cette répartition ;
3. d'accueillir et d'examiner les vœux et les suggestions qui lui parviennent ;
4. d'assurer sans but lucratif, l'exploitation et le plein emploi des terrains de sports, gymnases, piscines et, d'une façon générale, des installations sportives locales, soit directement, soit conformément aux conventions particulières qui pourront être passées avec les propriétaires de ces installations, en réservant le droit d'utilisation prioritaire aux scolaires, aux compétitions des sociétés affiliées aux fédérations dirigeantes et affinitaires en dehors des créneaux « entraînements » attribués annuellement ;
5. d'organiser toutes fêtes et manifestations de propagande en faveur des activités sportives et de plein air.

Monsieur le maire, l'Adjoint aux sports, ainsi que 3 membres du conseil municipal, sont considérés membres actifs de droit de l'association.

En cette qualité, ils disposent d'une voix délibérative au sein de l'OMS, et composent le comité directeur administré par l'OMS.

A la suite du renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation de représentants de la commune auprès du comité directeur de l'OMS.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'OMS adoptés le 15 novembre 2014 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 8 décembre 2014 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- acter que Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint aux sports sont membres actifs de droit,
- désigner 3 représentants de la commune pour siéger à leurs côtés au sein du comité directeur de l'OMS.

Carole Grelaud : M. le Maire et l'adjoint aux sports sont des membres actifs de droit. Il nous reste maintenant à voter sur trois noms. Pour la majorité, il est proposé : Laetitia Bar, Catherine Radigois et Jean-Michel Eon. D'autres personnes souhaitent-elles se présenter ?

François Fedini : Nous proposons Christian Masson, François Fedini et Jean-Paul Rivière.

Carole Grelaud : M. Cossalter et Mme Provost souhaitent-ils proposer leurs noms ? Voilà. Donc je propose de faire un vote par liste qui paraît plus simple. En êtes-vous d'accord ?

Gérard Cossalter : L'idéal serait de répartir les sièges. Tout ça est important. Même si vous êtes plus nombreux, il n'y a pas de vérité. L'idée d'une vraie démocratie telle que nous pouvons la rêver, c'est ça la vraie démocratie, Carole, ce n'est pas un mot. La vraie démocratie, c'est quoi ? C'est permettre aux gens de pouvoir être acteurs de la démocratie, pas seulement d'avoir des informations comme on les a aujourd'hui. Commençons par nous dire : travaillons différemment. Et je pense que l'avenir de la démocratie...

Carole Grelaud : D'accord. Il y a déjà eu un vote aussi des citoyens. Le vote est là, il est acté.

François Fedini : Mme Grelaud, vous dites qu'il y a eu le vote des citoyens, effectivement. Mais ce n'est pas parce que les citoyens ont voté que cela vous donne tous les droits, toutes prérogatives et tous les pouvoirs. Vous pourriez nous laisser de temps en temps une place aussi. Ce n'est pas une obligation de tout garder pour vous. Voilà ce que je voulais dire.

Carole Grelaud : Bien. On passe au vote.

Vu les candidatures présentées en séance

	Par le groupe des élus majoritaires	Par le groupe des élus Divers droite	Par le groupe des élus Parti de gauche
	Laetitia BAR Catherine RADIGOIS Jean-Michel EON	Christian MASSON François FEDINI Jean-Paul RIVIERE	Gérard COSSALTER Karine PROVOST
Nombre de votants	33		
Pour	25	6	2

Après vote à main levée, le conseil municipal acte que Monsieur Jean-Pierre FOUGERAT et Monsieur Dominique SANZ sont membres actifs de droit au comité directeur de l'OMS et désigne, par 25 voix pour, Madame Laetitia BAR, Madame Catherine RADIGOIS et Monsieur Jean-Michel EON pour siéger à leurs côtés au sein de cette instance.

Gérard Cossalter : Il serait tout de même intéressant de faire une autre proposition afin de dire qui serait favorable à un panachage. Cela serait intéressant de voir quelles mains vont se lever. Ça serait intéressant.

Carole Grelaud : Le vote étant fait, on passe au point suivant.

Rapporteur : Marianne Labarussias

EXPOSÉ

L'évolution démographique constatée suite à la création de la ZAC de la Métairie s'est traduite par l'ouverture de deux classes sur l'école de ce secteur (une en maternelle et une en élémentaire), nous conduisant à utiliser, dans un premier temps, les espaces jusqu'alors dédiés à l'accueil périscolaire.

Le recours à un modulaire a jusqu'à présent permis l'accueil des enfants dans de bonnes conditions, de façon transitoire et ce dans l'attente de la construction du bâtiment définitif.

Ce nouvel espace calibré sur la base de 250 m² aura une double fonction :

- accueil périscolaire durant les périodes scolaires (à ce jour, ce sont plus de 70 enfants accueillis chaque jour),
- centre de loisirs le mercredi après-midi, ainsi que pendant les vacances scolaires (en collaboration avec le CSC Henri Normand).

En outre, cette construction prend en compte des éléments relatifs à la maîtrise des consommations énergétiques, pour un coût prévisionnel de 480 900.00 € HT.

Aussi, ce projet livrable en septembre 2016 s'intègre dans les dispositions proposées par la CAF en matière d'aide à l'investissement à destination des accueils périscolaires et de loisirs.

C'est pourquoi, le conseil d'administration de la CAF du 15 mai 2014 a décidé d'accorder une aide globale d'un montant de 160 000.00 €, qui se décompose comme suit :

- un prêt sans intérêt de 48 000.00 €,
- une subvention de 112 000.00 €.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission services à la population du 18 novembre 2014 ;

Vu l'avis de la commission ressources internes et affaires générales du 25 novembre 2014 ;

Vu l'avis du bureau municipal du 8 décembre 2014 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondant à l'attribution de cette aide et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Marianne Labarussias : Ce projet a été réalisé en association notamment avec les personnes qui travailleront dans les lieux : les parents d'élèves, les enseignants et le centre Henri Normand qui nous accompagne sur la question de garde des enfants durant les vacances. Donc, c'est plutôt une bonne nouvelle.

Carole Grelaud : Très bien. Avant de voter, avez-vous des remarques sur ce dossier qui a déjà été présenté en commission ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 31 voix pour et 2 abstentions, la proposition du rapporteur.

6	2014-100	AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014 POSTES DE COORDINATION LIES A LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES
---	----------	--

Rapporteur : Marianne Labarussias

EXPOSÉ

Pour mémoire, le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectif d'une durée de quatre ans, passé entre la CAF et la ville.

Sa finalité est de prolonger et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans, en direction du champ de l'enfance (accueils collectifs de 0 à 6 ans, relais assistantes maternelles, ludothèque) et de la jeunesse (centre de loisirs, ALSH du mercredi, accueils périscolaires...).

Poursuivre le développement de l'offre d'accueil figure donc au rang des priorités pour la branche famille et l'ensemble des acteurs du champ social. Cependant, seules les actions s'inscrivant dans le cadre des orientations nationales de la CNAF peuvent être retenues.

C'est dans ce cadre qu'il est possible d'inscrire une nouvelle action au CEJ 2014 par voie d'avenant.

Cette nouvelle action concerne la création de trois postes d'encadrant de proximité, relevant des interventions péri-éducatives.

Ils participent à la cohérence et à la qualité du projet d'accueil des enfants sur les sites scolaires, dans le cadre de la politique éducative définie par la collectivité. Leur activité s'organise essentiellement autour des activités péri-éducatives, de l'encadrement des équipes, ou encore de la gestion administrative et budgétaire. Ainsi, le projet prend toute sa cohérence dans sa globalité et permet un suivi administratif plus efficient.

Une dotation calculée sur la base de 55 % du montant des salaires annuels des agents concernés peut être prise en compte, soit un montant estimé de 51 772.05 €.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission services à la population du 18 novembre 2014 ;

Vu l'avis de la commission ressources internes et affaires générales du 25 novembre 2014 ;

Vu l'avis du bureau municipal du 8 décembre 2014 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver la signature de cet avenant ;
- autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Carole Grelaud : Avez-vous des commentaires sur ce dossier ? Pour précision, il est vrai que pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, il y avait un fonds d'amorçage qui était octroyé aux collectivités, et ceci depuis deux ans. Comme tout le monde, vous avez dû savoir que ce fonds serait pérennisé. Ce qui veut dire que la ville recevra 50 € par enfant et par an pour continuer ces ateliers et cette mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 31 voix pour et 2 abstentions, la proposition du rapporteur.

Rapporteur : Patrick Naizain

EXPOSE

L'association communale des chasseurs de Couëron « la Cartouche Couëronnaise » bénéficie, à titre officieux, d'un droit de chasse sur les propriétés communales non bâties situées en campagne et dans les marais.

Aujourd'hui, l'association se trouve confrontée à quelques chasseurs non couëronnais qui s'autorisent à chasser sur ces parcelles et ne respectent pas les quotas de prélèvement du gibier.

Afin de régulariser la situation, la Cartouche Couëronnaise propose la signature avec la ville d'un bail de chasse collectif, accordant ainsi à l'association un droit exclusif de chasse et de passage sur les parcelles communales et permettant au garde-chasse de verbaliser les contrevenants.

Ce bail d'une durée de neuf ans est renouvelable par tacite reconduction ou résiliable tous les trois ans. A l'issue de la période de neuf ans, il devra être renouvelé par la signature d'un nouveau bail. La liste des parcelles communales concernées sera jointe au bail de chasse.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire et travaux du 19 novembre 2014 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 8 décembre 2014 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- accepter la signature, au profit de l'association communale des chasseurs de Couëron « la Cartouche Couëronnaise », d'un bail de chasse collectif sur les parcelles communales, conformément au projet joint à la présente délibération ;
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier et signer le bail de chasse.

Patrick Naizain : Cette délibération vient essayer de régulariser ou sortir d'une situation un peu ambiguë en droit sur les propriétés non bâties.

Carole Grelaud : Avez-vous des commentaires ou des réflexions sur cette délibération ? Cette délibération a été étudiée en commission et je pense que des réponses ont déjà été apportées.

Gérard Cossalter : Ces histoires me font un petit peu rire parce que vous nous dites qu'on a vu ça en commission. Mais vous appelez commission, une chambre, un truc, où il nous arrive des documents du conseil municipal. Finalement, on peut dire tout ce qu'on veut, ça n'a pas grande importance puisque de toute façon aucune virgule ne sera changée. En fait, ce sont des commissions que vous faites entre vous. Vous décidez tout entre vous pour des réunions sur lesquelles on s'abstient sur la majorité des sujets puisque nous n'avons jamais eu le problème de fond. Remettons en cause le fonctionnement tel qu'il est aujourd'hui. Moi, j'ai connu le fonctionnement en commission et les commissions jouaient un véritable rôle et toutes les semaines, il y avait un bureau municipal. Aujourd'hui, vous avez un bureau municipal qui ne siège pas après les commissions, qui siège après des groupes de travail. On est dans un fonctionnement qui est très particulier.

Carole Grelaud : C'est un fonctionnement que nous avons mis en place et qui a déjà été évoqué en conseil municipal.

Gérard Cossalter : Il est important que lors d'un conseil municipal, pour la population présente et dans les comptes rendus, on puisse bien voir comment fonctionne la démocratie couëronnaise. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on est des représentants dans des commissions qui n'existent pas ou sur lesquelles il n'y a rien que l'on puisse changer. C'est un véritable scandale. C'est comme ça dans la majorité.

Carole Grelaud : M. Cossalter, vous parlez comme ceci, mais seulement il faut aller jusqu'au bout de ce que vous êtes en train de dire et préciser que vous n'assistez même pas à la plupart des commissions.

Gérard Cossalter : Ça suffit ! Là ça suffit ! Là ça suffit ! Parce que le fait d'aller aux commissions ne change rien. Vous n'avez pas à me dire quoi que ce soit, d'accord. Si on ne vient pas, ça ne change rien. De toute façon, on a les informations et tous les documents qu'on a pour la préparation de ces commissions sont des textes intégrés du conseil municipal.

Carole Grelaud : Je vous remercie pour votre prise de parole.

Gérard Cossalter : Je trouve scandaleux le fonctionnement dans lequel je suis, scandaleux comment vous traitez la moitié des Couëronnais. Je dis bien la moitié des Couëronnais qui sont maltraités...

Carole Grelaud : S'il vous plaît, M. Cossalter...

Gérard Cossalter : ...parce que vous n'êtes que la moitié des Couëronnais.

Carole Grelaud : C'est incroyable. Merci. Je vous remercie.

Gérard Cossalter : Un peu de respect. C'est important.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 31 voix pour et 2 abstentions, la proposition du rapporteur.

8	2014-102	189 CITE BESSONNEAU : ACQUISITION CONSORTS THEBAUD
---	----------	--

Rapporteur : Patrick Naizain

EXPOSE

Les Consorts Thébaud sont propriétaires au 189 cité Bessonneau de la parcelle de terrain BW n° 50, supportant une maisonnette en bois. Par courrier du 13 janvier 2014, ils ont proposé la vente de leur bien à la ville.

Cette parcelle d'une superficie de 448 m², située sur la partie sud de la cité Bessonneau, est classée en zone UBb au plan local d'urbanisme (zone déjà urbanisée à caractère d'habitat essentiellement pavillonnaire).

Sur ce secteur sud, la ville est déjà propriétaire de six parcelles sur huit, acquises au fur et mesure auprès des propriétaires vendeurs. La proposition des Consorts Thébaud permettra de poursuivre la réserve foncière déjà constituée. Seule une dernière maisonnette restera ensuite occupée par sa propriétaire, Madame Goanvic.

La commission urbanisme et environnement du 19 février 2014 ayant émis un avis favorable à l'acquisition de la parcelle Thébaud, France Domaine a donc procédé le 24 avril 2014 à l'estimation de la propriété en évaluant uniquement le terrain, la maisonnette très vétuste ne présentant aucune valeur vénale. Le bien a ainsi été estimé à 60 000 €.

Par courrier du 30 octobre dernier, les Consorts Thébaud ont donné leur accord pour céder à ce prix leur bien à la ville.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire et travaux du 19 novembre 2014 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 8 décembre 2014 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- acquérir, au prix de 60 000 €, la propriété des Consorts Thébaud, située 189 Cité Bessonneau et cadastrée section BW n° 50 ;
- inscrire la dépense liée à cette acquisition au budget 2015 ;
- donner tous pouvoirs Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier et signer l'acte notarié à intervenir.

Carole Grelaud : Je crois que tout le monde connaît bien cette maison. Des questions ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 31 voix pour et 2 abstentions, la proposition du rapporteur.

Rapporteur : Patrick Naizain

EXPOSE

Monsieur Christophe Renard et Mesdames Odile Redor et Thérèse Bizais sont individuellement propriétaires, à la Croix Gicquiaud, de bâtiments d'habitation, annexes et terrains, situés derrière le restaurant « la Ritournelle ».

Ils accèdent à leurs propriétés respectives par un chemin communal qui, à partir de la route départementale n°101, dessert dans sa première partie le restaurant la Ritournelle et la société SIFAC, puis passe ensuite au milieu de leurs parcelles et bâtiments et devient alors sans issue suite à l'aménagement récent de la tranche nord de la ZAC des Hauts de Couëron 3 par la société Loire Océan Développement.

En 2011, constatant qu'un nombre important de véhicules empruntait par erreur cette voie sans issue, les trois riverains ont demandé à acquérir la partie de chemin située après le restaurant et la SIFAC, pour pouvoir ainsi poser une barrière qui en empêcherait l'accès.

La commission aménagement du territoire et travaux du 19 novembre 2011 ayant émis un avis défavorable, un panneau « voie sans issue » a par contre été installé par la ville à l'entrée du chemin (après la Ritournelle et la SIFAC) et Loire Océan Développement a pour sa part posé des pierres du côté opposé pour empêcher le passage de véhicules à partir de la ZAC.

Cependant, les propriétaires ont renouvelé leur demande en février 2014 car beaucoup de véhicules empruntent toujours le chemin et la maison de Madame Bizais a été cambriolée.

Afin de conserver la maîtrise foncière de la propriété communale, il a donc été décidé de consentir une mise à disposition à titre gratuit d'une partie du chemin, afin que les trois riverains puissent installer une clôture empêchant tout accès à leurs habitations (pour sa part, Loire Océan Développement a prévu la pose d'une clôture du côté de la rue des Entrepreneurs).

Une convention sera conclue à compter du 1^{er} janvier 2015 entre la ville et les trois propriétaires riverains, à titre précaire et révocable, pour une durée de dix ans. Au-delà, une nouvelle demande devra être formulée auprès de la collectivité. La fourniture et la pose de la clôture seront à la charge des demandeurs.

Monsieur Renard, Mesdames Redor et Bizais ont donné leur accord sur ces conditions.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et travaux du 19 novembre 2014 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 8 décembre 2014 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- conclure avec Monsieur Renard et Mesdames Redor et Bizais, une convention suivant le projet joint à la présente délibération, mettant gratuitement à leur disposition, à titre précaire et révocable, pour une durée de dix ans, la partie du chemin communal desservant leurs habitations respectives ;
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier et signer les pièces correspondantes.

Patrick Naizain : La doctrine de la ville est qu'on ne souhaite pas se défaire des chemins existants. Pour des circuits piétonniers ou pour d'autres raisons, il serait dommage de s'en priver.

Carole Grelaud : Nous allons procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 31 voix pour et 2 abstentions, la proposition du rapporteur.

Rapporteur : Patrick Naizain

EXPOSE

Dans sa séance du 13 octobre 2014, le conseil municipal a procédé à la dénomination des voies de desserte de la phase 6 de la ZAC Ouest Centre-Ville.

Toutefois, il convient de procéder à deux corrections :

- l'une des voies a été dénommée : impasse de la Porte du Flot. Il s'agit en fait de la Porte de Flot (côté Loire, porte des écluses laissant les eaux s'écouler ou empêchant l'entrée des eaux de la marée montante) ;
- le plan fourni par l'aménageur Loire Océan Développement faisait par erreur état d'une voie en impasse au nord de la rue des Carterons. Un nouveau plan permet de constater qu'il ne s'agit pas d'une impasse mais de la continuité de la rue René Dumont. La dénomination « impasse des Tiers Desséchés » doit être annulée et cette portion de voie doit prendre le nom de « rue René Dumont ».

La délibération du conseil municipal du 13 octobre 2014 doit donc être complétée.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2014-85 du conseil municipal du 13 octobre 2014 ;

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire et travaux du 19 novembre 2014 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 8 décembre 2014 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- apporter deux corrections à la délibération du conseil municipal du 13 octobre 2014 concernant la dénomination des voies de la phase 6 de la ZAC Ouest Centre-Ville : la première concernant l'impasse de la Porte de Flot et non de la Porte du Flot ; la seconde annulant la dénomination « impasse des Tiers Desséchés » au profit de la continuité de la rue René Dumont ;
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier.

Carole Grelaud : Des questions ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 31 voix pour et 2 abstentions, la proposition du rapporteur.

11	2014-105	AMENAGEMENT DU BOULEVARD DE L'EUROPE : DENOMINATION ET CHANGEMENTS D'ADRESSE
----	----------	--

Rapporteur : Patrick Naizain

EXPOSE

Nantes Métropole procède actuellement aux travaux d'aménagement des derniers tronçons du boulevard de l'Europe, situés entre les voies suivantes :

- rue Henri Gautier / rue Alexandre Olivier ;
- rue des Fleurs / rue Frédéric Chopin ;
- intersection rue de Pologne / boulevard des Martyrs de la Résistance.

Le boulevard de l'Europe sera ainsi achevé et permettra de relier le boulevard de l'Océan au boulevard des Martyrs de la Résistance.

Ces travaux vont par ailleurs entraîner des changements d'adresse pour certains riverains dont les habitations seront alors directement bordées par le boulevard de l'Europe.

Ainsi, la réalisation du tronçon rue Henri Gautier / rue Alexandre Olivier oblige à revoir l'adresse d'une maison actuellement répertoriée chemin des Belles Filles.

La réalisation du second tronçon (rue des Fleurs / rue Frédéric Chopin) implique un changement d'adresse pour cinq habitations, trois étant actuellement numérotées sur la rue du Champ Lévrier et deux sur la rue Frédéric Chopin.

Enfin, le dernier tronçon est actuellement dénommé rue du Clos Bouillon, nom appelé à disparaître suite à la réalisation des travaux. Dix-huit maisons vont ainsi changer d'adresse.

Il convient donc d'attribuer le nom de « boulevard de l'Europe » aux trois tronçons concernés par l'aménagement de voirie. Cette décision permettra ensuite d'affecter une nouvelle adresse postale aux habitations situées sur le tracé du boulevard mais jusqu'à présent répertoriées sur une autre voie.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire et travaux du 19 novembre 2014 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 8 décembre 2014 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- donner le nom de « boulevard de l'Europe » aux trois derniers tronçons de la voirie qui permettra de relier le boulevard de l'Océan au boulevard des Martyrs de la Résistance ;
- attribuer une nouvelle adresse sur le boulevard de l'Europe aux habitations concernées, figurant sur la liste jointe à la présente délibération ;
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier.

Patrick Naizain : Ces informations ont été annoncées lors de réunions publiques préparatoires. Il n'y a donc pas de surprise, même si pour certains il faudra changer les cartes de visite. Je ne vais pas reprendre le détail que l'on a joint, sauf si vous avez des questions s'y rapportant ?

Marcel Marc : Sur le plan, c'est marqué la « rue des Belles-Filles » mais il s'agit du « chemin des Belles-Filles ». Franchement, je préfère le « chemin des Belles-Filles ». Si on pouvait vérifier ?

Carole Grelaud : On transmettra cette remarque.

Marcel Marc : J'en suis sûr.

Patrick Naizain : Objection retenue.

Carole Grelaud : Très bien. On parle de l'aménagement du boulevard de l'Europe, effectivement actuellement il y a enfin des travaux en cours. Je crois que c'est avec grand plaisir que nous verrons ce boulevard être concrètement réalisé sur toute sa longueur. Il participera aussi à une meilleure mobilité sur notre commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 31 voix pour et 2 abstentions, la proposition du rapporteur.

12	2014-106	COOPERATION DECENTRALISEE AVEC ZORGHO - CONVENTION NANTES METROPOLE/COUËRON DANS LE CADRE DU FONDS DE SOLIDARITE EAU ET ASSAINISSEMENT
----	----------	---

Rapporteur : Patrick Naizain

EXPOSÉ

Une convention de coopération décentralisée lie les villes de Couëron et de Zorgho depuis septembre 2009. Celle-ci vise le renforcement des capacités et des compétences des acteurs, l'amélioration des conditions de vie, le développement de l'économie et l'ouverture sur le monde des citoyens des deux territoires.

Dans ce cadre, une convention de partenariat « Zorgh'eau : projet de coopération décentralisée pour la bonne gouvernance de l'eau » a été établie entre les villes de Couëron, Bousbecque, Verrières-le-Buisson et Zorgho et les associations « Eau Vive », « Lafi Beme » et « Zinado 2000 » sur la période 2010 – 2013. Ce partenariat a obtenu le soutien de partenaires institutionnels comme Nantes Métropole, la région des Pays de la Loire, le Ministère des affaires étrangères, et l'agence de l'eau Loire Bretagne, sollicités par la ville de Couëron en tant que chef de file.

Considérant les résultats positifs de ce programme « Zorgh'eau 2010-2013 » sur les quatre territoires, l'ensemble des partenaires a décidé de poursuivre sa collaboration dans le sens d'une coopération concertée avec Zorgho et de mettre en œuvre le projet Zorgh'eau 2 : renforcement de la coopération décentralisée pour la bonne gouvernance de l'eau.

Ce projet vise à renforcer l'autorité communale de Zorgho, dans son rôle de leader du développement local, à travers une coopération décentralisée concertée et mutuellement profitable, entre trois territoires français et le territoire de Zorgho.

Ce second volet triennal « Zorgh'eau 2 » présente un phasage de 36 mois entre 2013 et 2016. Le montant total du budget est de 831 985 €. La ville de Couëron s'est engagée à solliciter des fonds auprès de Nantes Métropole dans le cadre du dispositif 1 eau Loi Oudin et à les reverser au projet.

Le conseil communautaire de Nantes Métropole a en effet mis en place un « fonds de solidarité eau assainissement », alimenté sur les ressources des directions de l'eau et de l'assainissement, et dont l'usage est à destination des villes de Nantes Métropole assurant déjà des actions de coopération décentralisée.

Une convention est ainsi proposée qui définit les engagements mutuels de Nantes Métropole et de la Ville de Couëron pour la bonne exécution du programme de coopération Zorgh'Eau entre 2013 et 2015. Cette dernière précise la participation de Nantes Métropole à hauteur de 36 660 € par an sur trois ans, pour un montant total de 109 980 €.

Il est demandé de soumettre à votre approbation la convention annuelle 2014 entre Nantes Métropole et Couëron, relative au programme de coopération décentralisée avec la commune de Zorgho (Burkina Faso), dans le cadre du fonds de solidarité eau et assainissement.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1115-1 et suivants relatifs aux compétences des collectivités territoriales en matière de relations internationales ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 4 novembre 2013 relatif au projet de convention « Zorgh'eau2 renforcement de la coopération décentralisée pour la bonne gouvernance de l'eau » entre les communes de Couëron, Verrières le Buisson, Bousbecque et Zorgho ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 25 novembre 2014 ;

Vu l'avis du bureau municipal du 8 décembre 2014 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver et autoriser la signature par Monsieur le Maire de la convention entre Nantes Métropole et la Ville de Couëron relative au soutien de Nantes Métropole au programme de coopération Zorgh'Eau II entre Couëron, Bousbecque, Verrières-le-Buisson et Zorgho (Burkina Faso) en matière d'eau potable et d'assainissement.

Patrick Naizain : En fait, juste un petit mot que j'ai déjà fait en commission pour ceux qui y étaient. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que le Burkina Faso a vécu un coup d'état. Nous avons été interrogés pour savoir si le projet allait être remis en cause.

Un coup d'état a en effet eu lieu, provoquant quelques incidents -toujours trop- sur un ou deux jours, avec quelques morts, mais ça aurait pu dérapé davantage. En fait ça s'est arrêté là. Les militaires ont pris le pouvoir mais l'ont rendu à un comité civil de transition avec un gouvernement pour assurer la transition jusqu'aux prochaines élections qui auront lieu fin 2015.

Nous avons été en contact permanent avec nos interlocuteurs du Burkina et nous l'avons été d'autant plus que la région Pays de la Loire -qui est l'un des financeurs de ce projet- avait programmé un séjour de 10 jours au Burkina. La Région ne souhaitait pas remettre en cause le déplacement, sauf si bien sûr l'ambassade les avait mis en garde sur la dangerosité, mais cette dernière les avait complètement rassurés.

Le coup d'état a entraîné beaucoup de changements. Et l'installation de ce gouvernement provisoire a entraîné notamment l'annulation de toutes les équipes municipales. Elles ont toutes été suspendues. En fait, c'est l'Etat ou son représentant qui assure la transition. Donc, la Région a demandé un rendez-vous avec le Haut-commissaire à la place d'une rencontre avec les élus.

Pourquoi ce rendez-vous ? Et qui sera dans la délégation ? La Région justifie ainsi sa demande : « C'est dans ce cadre que nous avons sélectionné neuf projets à visiter dans votre pays et le projet de coopération entre la ville de Couëron et la commune de Zorgho en fait partie. Il s'agit, selon nous, d'un projet très intéressant parce qu'il a appuyé la mise en place, sur votre territoire, d'un service public d'eau et d'assainissement de qualité, exemplaire pour tous les pays. » Quand nous avons de tels messages, nous espérons qu'ils vont revenir avec le même sentiment.

Depuis, la délégation est donc rentrée. Elle était composée du vice-président international Philippe Laffont, d'une élue de l'opposition UMP Christine Guerriau de St-Sébastien, et d'un agent régional. Je leur ai demandé, puisqu'ils reprenaient le travail ce matin, comment ça s'était passé sur place et si la situation du pays était bonne. Voici la réponse reçue :

« La visite s'est très bien passée, nous avons un programme adapté à nos attentes. Nous avons été très bien accueillis à Zorgho et avons pu également rencontrer le directeur pays de « Eau vive » qui est l'ONG qui nous accompagne comme opérateur. Globalement, ce projet nous a semblé pertinent et durable. Nous avons rencontré une ancienne équipe municipale très investie et impliquée dans la problématique, ce qui est selon nous la clé pour la mise en place d'un service public eau et assainissement pérenne et efficace. C'est un programme qui peut certainement servir d'exemple dans nombre de localités au Burkina qui sont au démarrage de ce type de projet. L'accompagnement d'Eau Vive est sans nul doute un atout pour cette coopération. Concernant la situation au Burkina, elle nous a semblé stable. Nous avons bien ressenti que c'est une période de transition capitale pour le pays et que les acteurs locaux sont en attente de signes forts de changement. L'ancienne équipe municipale de Zorgho reste présente et impliquée, même si le conseil municipal est dissout. Il y a toute chance pour que les efforts fournis jusque-là ne soient pas perdus et que le programme Zorgh'Eau II puisse être mené dans ce contexte particulier ». C'est un écho et ça fait plaisir à tous ceux qui se sont mobilisés.

Carole Grelaud : Nous allons pouvoir passer au vote, à moins qu'il y ait des remarques.

Gérard Cossalter : Nous voterons pour cette délibération. L'explication en est qu'on peut se rendre compte que dans certaines structures, même des élus de l'opposition participent. Dès lors qu'il y a des démarches qui peuvent se faire dans la plus grande démocratie, on se flatte ; même si ce sont des gens de l'UMP qui y participent, qui sont dans des commissions ou ailleurs. Quelquefois, les élus de l'opposition peuvent être entendus. Donc ne serait-ce que pour cette démarche-là, je trouve que Couëron a des leçons à prendre par rapport à cette opération. Merci.

Carole Grelaud : Très bien. Pour rappel, la ville de Couëron participe à ce projet. On va donc passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

13	2014-107	ASSOCIATION EAU VIVE - SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE COOPERATION DECENTRALISEE DE SOUTIEN A LA « MAISON DE LA FEMME »
----	----------	--

Rapporteur : Patrick Naizain

EXPOSÉ

Les communes de Couëron et Zorgho ont signé le 29 septembre 2009 un premier protocole de coopération décentralisée qui a permis d'établir une relation fructueuse basée sur le partage et la réciprocité, entre les deux collectivités et leurs populations. Il a permis d'associer l'ensemble des acteurs de leur territoire respectif, élus, services, partenaires associatifs, citoyens, à cette coopération. Ce protocole a été renouvelé à la fin de l'année 2013.

Il a également favorisé le dialogue avec les autres villes françaises partenaires de Zorgho à travers le programme réfléchi de bonne gouvernance de l'eau Zorgh'eau qui en a constitué l'action principale. Le premier plan d'action triennal Zorgh'eau est arrivé à son terme en octobre 2013 et a donné lieu à une évaluation extérieure.

Un nouveau programme 2014-2016 dit Zorgh'eau II lui a succédé, visant à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en termes d'accès à l'eau pour l'ensemble de la population de Zorgho, tant les 33 villages que les quartiers péri-urbains ciblés par ce nouveau programme et la zone urbaine.

Les autres actions ont concerné le soutien à l'organisation et au développement d'activités de la Maison de la Femme, établissement institué dans chaque province et qui a pour objectif principal la promotion et le soutien des initiatives des femmes de Zorgho. Ceci a permis la mise en place de formations (gestion, microcrédits, couture...).

Sur le territoire couëronnais, l'accent est mis sur le développement des liens entre associations locales et acteurs de Zorgho pour permettre une ouverture au monde et permettre une approche concrète de la coopération. Plusieurs associations couëronnaises ont créé des liens avec des groupements de Zorgho (Femmes Solidaires, centres socio-culturels, Amicale Laïque de Couëron Centre, Secours Populaire...). La connaissance du lien de la ville de Couëron avec celle de Zorgho a été favorisée par l'animation « Couëron bouge pour l'eau » en mars 2013.

Les communes de Couëron et Zorgho ont souhaité confirmer cette volonté commune de développer un partenariat réciproque appliquant les principes de la coopération décentralisée dans une perspective de développement durable prenant en compte les dimensions sociale, environnementale, économique, culturelle et le mode de gouvernance.

Pour permettre la poursuite des actions menées lors du précédent mandat sur le volet coopération décentralisée, hors programme Zorgh'Eau, et principalement sur le volet dit « Maison de la femme », il est proposé de soutenir l'action de l'ONG Eau Vive. En tant qu'opérateur du programme Zorgh'Eau I & II, cette ONG a fait largement la preuve de sa connaissance du territoire et des acteurs. Fort de cette confiance des acteurs, là-bas et ici, elle propose d'accompagner sur un plan méthodologique les deux villes, et notamment la ville de Zorgho, pour :

- réaliser le bilan des actions menées par et autour de la Maison de la Femme sur la période 2009-2014 : état des lieux, analyse des forces-faiblesses-opportunités-menaces ;
- partager ce bilan et les perspectives avec les acteurs et le traduire dans un projet stratégique ;
- accompagner les acteurs dans la traduction en plan d'action concret, chiffré, organisé et structuré, mais adaptable, pour la période 2014-2017.

Elle sollicite pour ce faire une subvention de 5 000 € au titre de l'année 2014 (le contexte de transition politique en cours au Burkina Faso, peut conduire cette séquence d'étude à déborder sur l'année 2015.)

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission ressources internes et affaires générales du 25 novembre 2014 ;

Vu l'avis du bureau municipal du 8 décembre 2014 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver le versement d'une subvention de 5 000 € à l'ONG Eau Vive ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Patrick Naizain : La coopération, c'est donc aujourd'hui deux projets : le premier est Zorgh'Eau et le deuxième, pour lequel la ville accorde un financement de 5 000 € par an sur trois ans, est la Maison de la femme qui est l'équivalent d'un centre socioculturel d'intérêt régional basé à Zorgho autour de différentes actions. Certains d'entre vous y sont déjà allés et savent ce qu'il en est.

Au même titre, nous nous sommes appuyés sur une structure, le Groupement des Retraités Educateurs sans Frontières (GREF) qui regroupe des éducateurs retraités dont Paul Charrier, présent ce soir. M. Jean-Claude Delforge nous avait donc accompagnés pour justement essayer de structurer toute cette coopération autour de la maison de la femme. Il faut savoir que travailler avec ces pays, c'est travailler avec des populations dans des secteurs où il n'existe pas beaucoup de services municipaux, avec des personnes qui sont quelquefois analphabètes. Il y a donc un vrai travail d'accompagnement, à la fois pour aider à structurer le projet et pour être sûrs que même nos petites sommes d'argent soient utilisées et que certains ne les captent pas autrement.

Carole Grelaud : Merci. Des commentaires ? Je propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Rapporteur : Lionel Orcil

EXPOSÉ

L'évolution de l'activité de certains services en 2015 nécessite de revoir le tableau des effectifs. Ainsi, les créations de poste suivantes sont envisagées :

- la pérennisation du poste en renfort au service espaces verts nécessite la création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
- la prise en compte de la technicité du poste de responsable de service espaces verts et naturels implique la transformation du poste en poste d'ingénieur ; un poste d'ingénieur doit donc être créé au 1^{er} janvier 2015 ;
- au sein du service systèmes d'information et télécommunications, la pérennisation du poste d'administrateur réseau nécessite la création d'un poste de technicien principal de 2^e classe au 1^{er} janvier 2015 ;
- la procédure de résorption des emplois précaires arrive à son terme avec la création d'un poste de technicien à temps non complet (25,85 heures hebdomadaires) pour l'intégration du poste de photographe, qui sera pourvu en fonction de la décision de l'agent de donner suite à cette proposition ;
- la pérennisation du poste en renfort pour des missions d'agent d'accueil au service proximité et quotidienneté et d'assistant au Pôle éducation, jeunesse et sports nécessite de créer un poste d'adjoint administratif de 2^e classe à temps complet au 1^{er} janvier 2015 et de prolonger le renfort temporaire sur ces missions dans l'attente du recrutement, à compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 28 février 2015.

Parallèlement, il est proposé la création d'un poste en renfort pour une durée d'un an à partir du 1^{er} janvier 2015 pour des missions de maçonnerie au sein du service patrimoine bâti.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2014-88 du 13 octobre 2014 portant modification du tableau des effectifs du personnel communal ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 25 novembre 2014 ;

Vu l'avis du bureau municipal du 8 décembre 2014 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- approuver les créations de postes suivantes :
 - 1 poste d'ingénieur territorial à temps complet au service espaces verts et naturels ;
 - 1 poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet au service espaces verts et naturels ;
 - 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet au service systèmes d'information et télécommunications ;
 - 1 poste de technicien à temps non complet à 25,85/35èmes au service communication et au cabinet du Maire ;
 - 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet au pôle Education, Jeunesse et Sports et au service proximité et quotidienneté.
- autoriser les emplois suivants, correspondant à des besoins occasionnels :
 - 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet au pôle Education, Jeunesse et Sports et au service proximité et quotidienneté du 01/01/2015 au 28/02/2015 ;
 - 1 poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet au service patrimoine bâti du 01/01/2015 au 31/12/2015.

- approuver la mise à jour du tableau des effectifs de la ville ci-après ;

- inscrire les crédits correspondants au budget.

Carole Grelaud : Merci Lionel. Des commentaires ?

François Fedini : J'aimerais avoir une petite précision sur la création d'un poste en renfort au service bâti. Vous parlez d'une création de poste et là vous n'en parlez pas. Il s'agit d'une création ou d'une personne affectée sur un poste déjà existant ? C'est ma première question. Si c'est un renfort, ça veut dire qu'il n'est valable que pour un an au service bâti ? J'aimerais avoir une précision sur ce sujet aussi. De plus, est-ce une personne déjà en place ou une nouvelle personne qui arrive ?

Lionel Orcil : En fait, il s'agit d'un poste qui était libre, qui a été occupé par un contractuel. Son contrat arrivant à terme fin décembre, nous avons pris l'engagement de prolonger son contrat pour un an.

François Fedini : Ça veut dire qu'après, vous n'en avez plus besoin.

Lionel Orcil : Ce n'est pas cela. Cette année, nous n'avons pas validé ce poste dans nos effectifs mais il sera réétudié dans le courant 2015 pour l'année 2016. Après on décidera si on pérennise ce poste ou pas.

François Fedini : Ce poste n'est pas pérennisé pour l'instant, c'est bien ce que vous voulez dire ?

Lionel Orcil : Oui.

François Fedini : C'est quelqu'un qui fait bien son boulot mais que vous mettez encore à l'essai pendant un an. C'est cela ?

Lionel Orcil : Il ne s'agit pas d'une question d'essai. Simplement nous n'allons pas valider ce poste pour cette année.

François Fedini : Je m'interroge. Si c'est un poste qui existe et que la personne fait l'affaire, pourquoi ne pas le pérenniser tout de suite ? Quelle est la subtilité ? Si c'est quelqu'un qui travaille effectivement bien et qu'on est content et qu'on sait qu'aujourd'hui sur le bâti, il y a un besoin assez grand, pourquoi ne pas pérenniser cet emploi tout de suite ?

Lionel Orcil : C'est simplement une question de budget. Cette année, nous avons validé un certain nombre de postes nouveaux pour 2015. Peut-être qu'on le validera l'année prochaine. Pour l'instant, ce n'est pas possible.

Carole Grelaud : Pour l'instant, c'est un poste en renfort. Il existait déjà en tant que renfort et il est encore maintenu une année en tant que renfort. D'accord ? Et en fonction des projets et des études qui seront réalisées, ce poste sera pérennisé ou pas.

François Fedini : Nous voterons contre cette non-titularisation.

Gérard Cossalter : De la même façon, nous restons intimement convaincus que ça fait partie des choses importantes. Je crois que les gens du PC lors de la commission ont manifesté pour qu'il soit pérennisé le plus vite possible. Donc je crois qu'on ne peut qu'être d'accord avec nos collègues dans ce sens-là. On ne peut pas continuer ainsi. On sait qu'on en a besoin, on sait que c'est quelque chose d'utile. Il y a du boulot, il n'y a pas de honte à embaucher les gens. C'est ça qu'il faut voir. Faites les choses un peu plus vite, n'hésitez pas ! Pour les mêmes raisons, nous voterons contre.

Carole Grelaud : Nous n'avons pas honte. Je ne vois pas ce que la « honte » fait là. Pour l'instant, on va d'abord faire de nouvelles études, et juger effectivement si ce poste doit être pérennisé ou si, pour l'instant, on maintient ou pas ce renfort. Donc, je pense que nous allons pouvoir passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 25 voix pour et 8 voix contre, la proposition du rapporteur.

Rapporteur : Lionel Orcil

EXPOSÉ

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) procède périodiquement à des opérations générales ou partielles de recensement de la population. La responsabilité de l'exécution de ces opérations relève de la compétence du Maire, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des moyens en personnels nécessaires.

Depuis janvier 2004, le recensement des communes de plus de 10 000 habitants a lieu chaque année auprès d'un échantillon représentatif de 8% des adresses par an. En 2015, cette opération se déroulera entre le 15 janvier et le 21 février.

Considérant que pour l'année 2015, environ 680 habitations principales seront à recenser, il est nécessaire de procéder au recrutement d'une équipe de trois agents recenseurs sur la période de recensement.

Les agents seront recrutés pour la période s'étendant du 2 janvier au 28 février 2015 et inclura les droits à congés.

La rémunération des agents recenseurs est fonction du nombre de logements recensés et s'élève à 14 € bruts par logement.

PROPOSITION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 (Titre V) relative à la démocratie de proximité ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population dans les communes de plus de 10 000 habitants ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources interne du 25 novembre 2014 ;

Vu l'avis du bureau municipal du 8 décembre 2014 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- créer trois postes d'agent recenseur à temps plein pour la durée des opérations de recensement en 2015, entre le 2 janvier 2015 et le 28 février 2015 ;
- rémunérer ces trois postes en allouant 14 € bruts par logement recensé ;
- inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget, sur l'exercice 2015.

Carole Grelaud : Merci Lionel. Y a-t-il des remarques ? Nous allons donc pouvoir passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Loi d'orientation du 6 février 1992), le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget.

Celui-ci permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations financières et des priorités opérationnelles qui caractériseront le budget primitif. Il permet à l'ensemble des élus de s'exprimer sur la stratégie financière, dans un moment privilégié de réflexion et de prospective sur les projets, leur planification, et sur les évolutions proposées des postes budgétaires de la collectivité.

Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément majeur de la communication financière, élaboré sous la forme d'un rapport de présentation que vous trouverez en annexe à la présente délibération.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 novembre 2014 ;

Vu l'avis du bureau municipal du 8 décembre 2014 ;

Le rapporteur invite le conseil municipal :

- à prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015.

Le conseil municipal prend acte.

Préambule :

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations financières et des priorités opérationnelles qui caractériseront le budget primitif. En tant qu'élément majeur de la communication financière de la collectivité, il permet à l'ensemble des élus de s'exprimer sur la stratégie financière, les projets et leur planification, et sur les évolutions proposées des postes budgétaires de la collectivité.

Conformément à l'article L. 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Loi d'orientation du 6 février 1992), le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget.

SOMMAIRE

LE CONTEXTE GLOBAL DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2015	27
LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES	27
LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2015	27
LA NOTE DE CADRAGE BUDGETAIRE 2015	28
LE BUDGET DE LA VILLE DE COUËRON	29
RETROSPECTIVE 2009-2013	29
LE FONCTIONNEMENT	29
L'INVESTISSEMENT	35
L'ENDETTEMENT	36
TENDANCES DE REALISATION DU BP 2014	37
LES TENDANCES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	37
LES TENDANCES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	37
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2015	38

Le contexte global de la préparation budgétaire 2015

Pour la troisième année consécutive, l'adoption des budgets de l'Etat et des collectivités territoriales se fait dans un contexte de quasi-stagnation économique en France. La situation économique morose, symbolisée par la faible croissance de l'activité, contrarie la trajectoire de retour à l'équilibre structurel des comptes publics avant la fin du quinquennat.

L'environnement économique et social reste ainsi fragile, et malgré des perspectives de redémarrage de l'activité plus favorables en 2015, le marché du travail reste largement dégradé, renforçant encore davantage les inégalités sociales et économiques dans notre pays.

Face à cette situation, le gouvernement, tout en maintenant le cap des économies à réaliser, a reporté l'objectif d'inversion de la courbe de la dette et de retour du déficit public en dessous des 3% du PIB à 2017, avec une hypothèse de déficit public à 4,3% du PIB en 2015.

Les principaux indicateurs économiques

Une stagnation de l'activité en 2014, avant la reprise de la croissance en 2015 ?

En raison d'une croissance nulle du PIB sur les deux 1^{ers} trimestres de l'année (+0,0%), l'acquis de croissance pour l'année 2014 devrait s'établir globalement à 0,4%, ce qui est largement inférieur aux perspectives de croissance envisagées initialement (+1,0%), et laisse augurer un manque à gagner de 2 milliards d'euros pour 2015.

Pour l'année à venir, les économistes tablent sur une reprise progressive de la croissance, qui devrait toutefois rester à un niveau faible (environ 1%, hypothèse retenue par les instances européennes), et qui est sujette à de nombreuses incertitudes notamment quant à l'investissement privé, mais aussi public, et par conséquent à l'emploi. Les scénarii de reprise progressive de l'activité (+1,7% en 2016, et +1,9% en 2017) indispensables à l'inversion de la courbe du chômage, restent conditionnés par un contexte macro-économique international, de nombreux pays de la zone Euro, notamment l'Espagne et l'Italie, demeurant en récession.

L'inflation anticipée (mesurée par les prix à la consommation) resterait quant à elle relativement faible : + 0,5% en 2014 contre +0,9% en 2015.

Enfin, la courbe du chômage, qui pourrait atteindre fin 2014 un taux particulièrement élevé de 10,5% de la population active (près de 3 461 000 chômeurs fin octobre), ne devrait pas être inversée avant mi 2015, la fin d'année s'annonçant difficile dans de nombreux secteurs d'activité. Les mesures gouvernementales annoncées en la matière, notamment le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) doivent contribuer au redressement de l'emploi, notamment des jeunes, pour lequel le gouvernement s'engage de manière prioritaire.

Le projet de loi de finances 2015

Le projet de loi de finances pour 2015 (PLF 2015) qui s'inscrit dans la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 vient confirmer le contexte extrêmement contraint dans lequel évoluent les collectivités locales.

Les dispositions qui concernent les collectivités locales dans le PLF 2015 sont principalement construites autour de deux axes :

- 1) la contribution accentuée des collectivités territoriales au redressement des comptes publics et à la résorption du déficit public :

Malgré la faiblesse de leur poids dans la dette et les déficits publics (- de 9% du PIB pour une dette globale de la France de près de 95% du PIB), les collectivités locales sont plus que jamais associées à l'effort d'économie requis. Les transferts de l'Etat vers les collectivités représentent en effet 20% de la dépense de celui-ci. Les collectivités locales verront ainsi leurs concours financiers réduits de 11 milliards d'euros d'ici à 2017, ce qui se traduit par une baisse de 3,67 milliards d'euros par an sur les trois prochaines années.

Au total, en incluant la première baisse de 1,5 milliards opérée en 2014 au titre du pacte de responsabilité, les dotations auront reculé de 12,5 milliards d'euros d'ici 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros.

L'effort demandé à chaque niveau de collectivité est proportionnel à son poids dans les recettes : les régions supporteront 12,2% de la baisse (451 millions d'euros), les départements 31,4% (1,148 milliards d'euros) et le bloc communal 56,4% (2,071 milliard d'euros) avec, pour ce dernier bloc, une décomposition de 70% pour les communes (1,450 milliards) et de 30% pour les EPCI (621 millions).

Cette contribution sera ponctionnée sur la dotation globale de fonctionnement (DGF), ou à défaut, sur la fiscalité locale pour les collectivités ne disposant pas d'un montant de DGF suffisant pour absorber la contribution en question.

A l'intérieur de chaque catégorie de collectivités, la répartition se fera au prorata des recettes réelles de fonctionnement constatées au compte administratif 2013 (recettes exceptionnelles et recettes des budgets annexes étant neutralisées).

Pour Couëron, la contribution est évaluée à environ 410 000 € (soit 21 € par habitant), ce qui représente, de manière comparative, plus de 4 points de fiscalité locale.

2) Le renforcement de la péréquation entre collectivités territoriales

Afin de renforcer la solidarité inter-collectivités, les dotations de péréquation seront doublées par rapport aux versements 2014. Les dotations de solidarité urbaine (DSU) (+180 millions d'euros), de solidarité rurale (DSR) (+117 millions d'euros) et de péréquation (DNP) (+10 millions) doivent permettre d'atténuer l'effort demandé aux collectivités territoriales les plus fragiles financièrement.

A noter que l'abondement des dispositifs de péréquation se fera intégralement par transfert entre collectivités, le financement des dispositifs étant assuré pour moitié par un prélèvement complémentaire sur la DGF, et pour moitié par un prélèvement sur les compensations pour exonération de fiscalité locale qui continuent ainsi de constituer une variable d'ajustement des concours de l'Etat aux collectivités.

L'augmentation des masses financières consacrées à cette péréquation ne profitera toutefois qu'aux collectivités les plus fragiles (communes dites DSU « cible », soit les 250 communes les plus « pauvres »). Même en cas de maintien de l'éligibilité de Couëron aux dispositifs DSU (236 000 € en 2014) et DNP (72 000 € en 2014), aucune progression de ces dotations n'est à envisager pour la commune. Au contraire, Couëron pourrait être contributeur à ces dispositifs par une ponction complémentaire sur la DGF et sur les compensations pour exonération de fiscalité locale.

Le fonds de péréquation intercommunal (FPIC) poursuivra quant à lui sa montée en charge programmée : + 210 millions d'euros pour atteindre 780 millions d'euros. Nantes Métropole, et par ricochet Couëron, est fortement contributeur à ce dispositif qui est évalué à 55 000 € en 2015 pour la commune (contre 8 000 € en 2013 et 24 000 € en 2014).

Enfin, s'agissant des bases de fiscalité locale, la revalorisation forfaitaire cadastrale s'établira à 0,9%, soit la même augmentation qu'en 2013.

La note de cadrage budgétaire 2015

La note de cadrage budgétaire diffusée en avril 2014 a largement anticipé le resserrement important des ressources impliquant plus que jamais une nécessité de maîtrise, voire dans certains cas, une diminution des dépenses, qui seules permettent de préserver les équilibres budgétaires à moyen terme.

Les orientations budgétaires déclinées ci-dessous peuvent toutefois s'appuyer sur une situation financière parfaitement saine et sur une dynamique fiscale importante, compensant pour partie la baisse des dotations de l'Etat.

La stratégie financière de ce budget 2015 a été déterminée comme suit :

- 1) Un maintien des taux de fiscalité (taxes d'habitation et taxes foncières) à un niveau stable pour 2015 pour ne pas accentuer davantage la pression fiscale, et par conséquent la diminution du pouvoir d'achat de nombreux concitoyens.
- 2) Le maintien d'un autofinancement brut supérieur à 1,1 millions d'euros (contre 1,6 millions d'euros en 2014), qui doit permettre de financer au minimum 20% du programme d'investissement 2015.
- 3) Un recours maîtrisé à l'emprunt (moins de 3,5 millions d'euros au BP 2015) afin de conserver une capacité de désendettement financièrement soutenable pour la collectivité.

Afin de répondre à cet objectif, la note de cadrage imposait un gel en valeur des dépenses à caractère général, fluides compris, et un plafonnement des taux de croissance des dépenses de personnel (+3% maximum) et des subventions aux associations et au CCAS (+2% maximum) par rapport au BP 2014.

La responsabilisation de chacun en matière d'optimisation des recettes et des dépenses s'est traduite par une implication importante de l'ensemble des services municipaux. Par leurs propositions, ils ont contribué à la construction de ce budget avec une exigence accrue de bonne gestion des deniers publics, permettant de respecter les orientations déterminées par la note de cadrage.

Le budget de la ville de Couëron

Les éléments de rétrospective financière 2009-2013 présentés ci-dessous permettent de mieux identifier la situation financière de la collectivité et d'identifier les leviers et marges de manœuvre dont la collectivité dispose dans la mise en œuvre des politiques publiques déterminées ci-dessous. Des éléments comparatifs avec d'autres communes de Nantes Métropole (de strate de population équivalente) permettent de situer Couëron dans ses principaux ratios d'analyse financière (dépenses et recettes par habitant, fiscalité, épargne, endettement). Les comparaisons doivent toutefois être prises avec beaucoup de prudence au regard de situations socio-économiques et de mode de gestion des services publics locaux relativement hétérogènes.

Le fonctionnement

l) les masses globales de fonctionnement

➤ Les dépenses de fonctionnement

Chapitres budgétaires		CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution annuelle moyenne
011	charges à caractère général	3 521 759,84	3 247 725,40	3 744 562,54	3 897 594,45	4 095 542,52	3,85%
012	frais de personnel et charges assimilées	9 741 863,56	9 999 473,71	10 232 803,65	10 580 717,49	11 154 533,88	3,44%
014	Atténuations de produits	1390,00	1 434,00	1 428,00	1441,00	10 207,00	64,62%
65	autres charges de gestion courante	2 588 185,80	2 710 826,32	3 001 799,28	2 950 845,60	3 203 824,13	5,48%
66	charges financières	358 394,51	305 231,52	316 074,75	353 170,49	391 884,74	2,26%
67	charges exceptionnelles	25 236,05	36 129,52	19 838,52	49 556,20	19 311,46	-6,47%
Dépenses réelles		16 236 829,76	16 300 820,47	17 316 506,74	17 833 325,23	18 875 303,73	3,85%

Sur la période considérée, les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé en moyenne de **3,85% par an**.

Avec une moyenne de 946 € par habitant sur la période 2009-2013, les dépenses réelles de fonctionnement de la commune restent inférieures à la moyenne des dépenses par habitant des communes comparables de Nantes Métropole, ainsi qu'à la moyenne des dépenses par habitant de la strate (10 000-20 000 habitants).

Dépenses réelles de fonctionnement par habitant (moyenne 2009-2013)	
Ville	Dépenses en €/habitant
Vertou	838 €
La Chapelle-sur-Erdre	870 €
Couëron	946 €
Orvault	1 067 €
Saint-Sébastien-sur-Loire	1 092 €
Bouguenais	1 113 €
Carquefou	1 134 €
<i>Moyenne de la strate</i>	<i>1 153 €</i>

Les charges à caractère général

L'analyse rétrospective démontre une difficulté réelle de maîtrise des charges à caractère général (+3,85%/an) qui intègrent pour partie des dépenses liées aux coûts de fonctionnement induits des équipements et services mis à disposition de la population (fluides, contrats de maintenance des bâtiments, locations immobilières, marché de restauration collective,...).

Avec une dépense moyenne par habitant de 192€/an sur la période 2009-2013, Couëron se situe toutefois dans la frange basse des communes comparables de Nantes Métropole, et ceci malgré un taux de croissance annuel moyen plus important. A noter que ce chapitre représente en moyenne 20,29% des dépenses réelles de fonctionnement (DRF).

Charges à caractère général	Moyenne par habitant (en €/hab) 2009-2013	Part du chapitre dans les dépenses globales
La Chapelle-sur-Erdre	166 €	19,15%
Vertou	196 €	23,38%
Couëron	192 €	20,29%
Saint-Sébastien-sur-Loire	199 €	18,26%
Orvault	206 €	19,30%
Carquefou	214 €	18,84%
Bouguenais	244 €	21,96%
Moyenne de la strate	265 €	23,02%

Les charges de personnel :

Avec un taux de croissance annuel moyen de 3,44% sur la période 2009-2013, les dépenses de personnel intègrent les avancements de carrières des agents, les créations de poste et renforts nécessaires en raison de l'évolution des services à la population (médiathèque, rythmes scolaires,...), les mesures gouvernementales (hausse des cotisations sociales, revalorisation catégorielle) ainsi que le plan de résorption de l'emploi précaire conduit depuis 2012.

Leur part importante dans le budget (57,15% en moyenne sur 2009-2013) reste toutefois inférieure à la plupart des autres communes comparables de Nantes Métropole. Cette comparaison est toutefois à relativiser en fonction de la « municipalisation » plus ou moins intégrée des services à la population.

Charges de personnel	Moyenne par habitant (en €/hab) 2009-2013	Part du chapitre dans les dépenses globales
Vertou	494 €	59,00%
Couëron	541 €	57,15%
La Chapelle-sur-Erdre	552 €	63,49%
Carquefou	638 €	56,30%
Orvault	676 €	63,32%
Saint-Sébastien-sur-Loire	685 €	62,69%
Bouguenais	717 €	64,46%
Moyenne de la strate	611 €	53,01%

Les subventions

Les subventions versées aux associations et au CCAS représentent un montant annuel moyen par habitant de 132 €, ce qui est relativement plus élevé que les autres communes comparables de Nantes Métropole. Cela s'explique notamment par la contribution importante allouée aux associations concourant à la mise en œuvre des politiques publiques de la ville dans leur domaines d'activités (amicale laïque, centres sociaux,...) et par le financement, par voie de subvention, de la compétence « petite enfance » assurée par le CCAS.

Subventions	Moyenne par habitant (en €/hab) 2009-2013	Part du chapitre dans les dépenses globales
Vertou	48 €	5,75%
La Chapelle-sur-Erdre	51 €	5,84%
Saint-Sébastien-sur-Loire	53 €	4,84%
Bouguenais	67 €	6,00%
Orvault	92 €	8,62%
Carquefou	109 €	9,65%
Couëron	132 €	13,91%
Moyenne de la strate	96 €	8,36%

➤ Les recettes de fonctionnement

Chapitres		CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evol annuellem oyenne
013	atténuation de charges	190 507,55	95 474,94	219 622,12	145 723,86	289 879,96	11,06%
70	ventes produits fabriques, prestations de services	791 523,31	1 015 081,81	847 746,90	1 015 474,83	1 140 862,72	9,57%
73	impôts et taxes	12 190 133,71	12 910 269,70	13 625 035,66	14 205 102,83	14 553 978,72	4,53%
74	dotations, subventions et participations	5 711 056,68	5 638 856,67	5 376 374,10	5 583 058,37	5 295 703,27	-1,87%
75	autres produits de gestion courante	171 645,69	188 966,07	203 535,47	175 195,37	676 570,06	40,90%
76	produits financiers	80 032,19	57 099,83	44 645,94	32 731,91	21 334,34	-28,15%
77	produits exceptionnels	117 396,32	272 550,35	67 528,08	75 624,10	35 693,07	-25,74%
Recettes réelles		19 252 295,45	20 178 299,37	20 384 488,27	21 232 911,25	22 014 022,14	3,41%

Sur la période considérée, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé en moyenne de **3,41% par an**.

L'analyse rétrospective démontre ainsi une progression supérieure des dépenses par rapport aux recettes sur la période considérée, avec un « effet ciseau » particulièrement marqué en 2011, et dans une moindre mesure en 2013.

Avec une moyenne de 1 092 € par habitant sur la période 2009-2013, les recettes réelles de fonctionnement de la commune restent, comme les dépenses, légèrement inférieures aux recettes en euros par habitant des communes comparables de Nantes Métropole.

Recettes réelles de fonctionnement par habitant (moyenne 2009-2013)	
Ville	Recettes en €/habitant
La Chapelle-sur-Erdre	1 009 €
Vertou	1 023 €
Couëron	1 092 €
Orvault	1 179 €
Saint-Sébastien-sur-Loire	1 195 €
Bouguenais	1 298 €
Carquefou	1 350 €
Moyenne de la strate	1 291 €

Les produits de la fiscalité locale directe

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014 estimatif	Evolution annuelle moyenne
Taxe d'habitation							
Taux	19,91%	20,41%	20,61%	20,61%	20,61%	20,61%	0,69%
Base	19 797 438	20 642 563	21 709 733	23 233 903	24 101 000	25 023 000	4,80%
Produit	3 941 670	4 213 147	4 474 376	4 788 507	4 967 216	5 157 240	5,52%
Taxe foncière bâti							
Taux	21,44%	22,19%	22,41%	22,41%	22,41%	22,41%	0,89%
Base	15 797 455	16 455 822	17 273 229	18 517 162	19 148 000	19 846 000	4,67%
Produit	3 386 974	3 651 547	3 870 931	4 149 696	4 291 216	4 447 489	5,60%
Taxe foncière non bâti							
Taux	73,09%	74,92%	75,67%	75,67%	75,67%	75,67%	0,70%
Base	220 796	234 126	229 757	232 584	230 200	232 200	1,01%
Produit	161 380	175 407	173 857	175 996	174 192	175 706	1,72%
Total des contributions directes	7 490 024	8 040 101	8 519 164	9 114 199	9 432 475	9 780 435	5,48%

Dans un contexte de non augmentation des taux de fiscalité depuis 3 ans, la bonne croissance moyenne annuelle des bases d'imposition depuis 2009 (4,80% d'augmentation des bases pour la taxe d'habitation, 4,67% pour le foncier bâti, 1,01% pour le foncier non bâti) permet une augmentation très dynamique du produit des contributions directes locales (5,48% par an). Elle a permis de compenser la diminution croissante des dotations de l'Etat depuis 2010.

Les taux de fiscalité des communes de Nantes Métropole

Ville	Taux TH	TF bâti	TF non bâti
La Chapelle-sur-Erdre	20,71%	19,01%	75,08%
Bouguenais	20,90%	20,00%	81,00%
Carquefou	14,07%	14,07%	37,33%
Couéron	20,61%	22,41%	75,67%
Vertou	19,67%	21,34%	68,22%
Orvault	25,58%	19,00%	53,63%
Saint-Sébastien-sur-Loire	20,88%	31,81%	86,00%

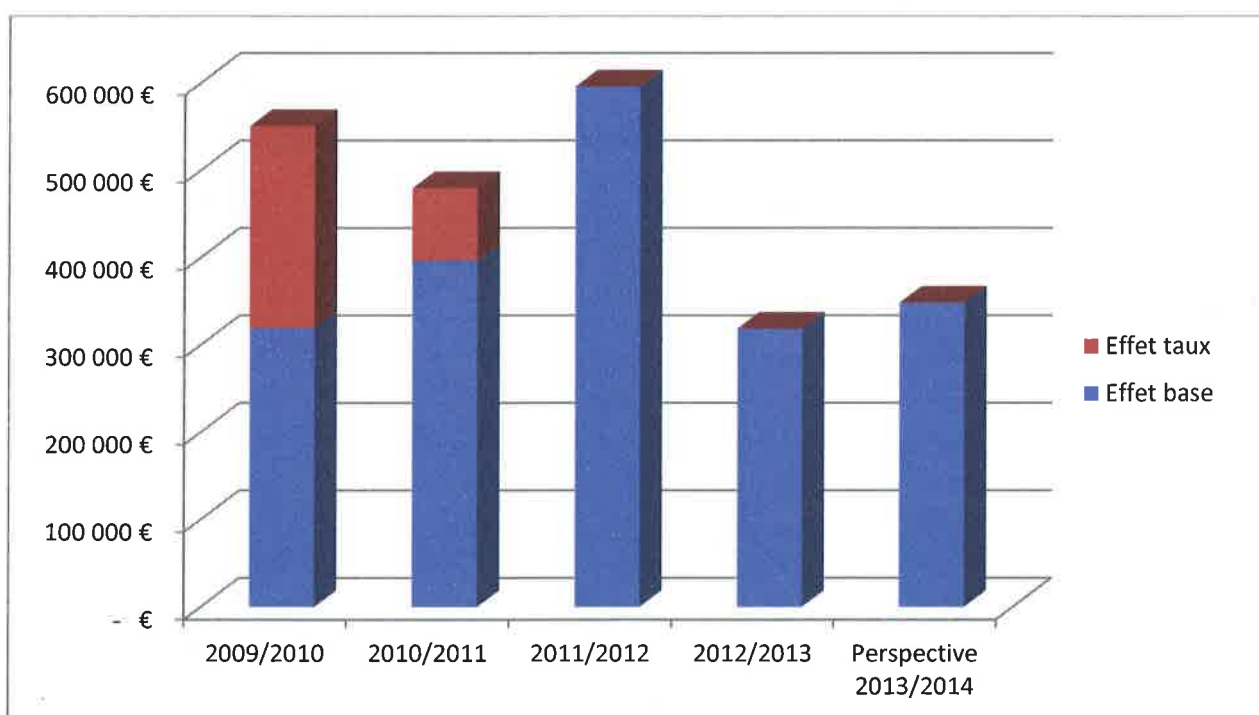
A titre informatif, il est rappelé ci-dessus les taux votés en 2014 par les communes de Nantes Métropole comparables en population à la commune de Couéron. Aucun de ces taux n'a évolué entre 2013 et 2014.

Modalités d'évolution des bases

Le tableau ci-dessous distingue, dans la croissance annuelle des bases fiscales, ce qui relève de la revalorisation forfaitaire cadastrale des valeurs locatives (revalorisation légale issue des lois de finances adoptées chaque année) de l'évolution physique des bases soumis à l'impôt.

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	Evolution annuelle moyenne
Taxe d'habitation						
Revalorisation forfaitaire légale (loi de finances)	1,2%	2%	1,8%	1,8%	0,9%	1,54%
Augmentation physique des bases	3,07%	3,17%	5,22%	1,93%	2,93%	3,26%
Total	4,27%	5,17%	7,02%	3,73%	3,83%	4,80%
Taxe foncière bâti						
Revalorisation forfaitaire légale (loi de finances)	1,2%	2%	1,8%	1,8%	0,9%	1,54%
Augmentation physique des bases	2,97%	2,97%	5,40%	1,61%	2,75%	3,13%
Total	4,17%	4,97%	7,20%	3,41%	3,65%	4,67%

Augmentation annuelle du produit fiscal 2009-2014 – Effet base/effet taux



Le produit des impôts ménages des communes de Nantes Métropole

Ville	Recette fiscale moyenne par habitant (en €/hab) 2009-2013	Part des impôts dans les recettes globales
Carquefou	420,00 €	31,11%
Couëron	457,60 €	41,91%
Bouguenais	483,20 €	37,22%
La Chapelle-sur-Erdre	500,80 €	49,65%
Vertou	523,00 €	51,09%
Orvault	561,80 €	47,64%
Saint-Sébastien-sur-Loire	565,00 €	47,27%
<i>Moyenne de la strate</i>	<i>476,60 €</i>	<i>36,91%</i>

Avec une recette fiscale moyenne par habitant de 457,60 €, la commune de Couëron se situe globalement en dessous des autres communes comparables de Nantes Métropole (hors Carquefou).

La part des impôts ménages dans les recettes globales de fonctionnement est égale en moyenne à 41,91% sur la période 2009-2013 (43,89% en 2013), avec une tendance d'augmentation en volume de 2% en moyenne par an. Elle pourrait ainsi représenter près de 52% des recettes de fonctionnement à l'horizon 2017.

Les dotations de l'Etat

Principale dotation de l'Etat, la dotation globale de fonctionnement est en diminution depuis 2010, avec le gel en valeur (sans prise en compte de l'inflation) de la dotation jusqu'en 2013, puis une diminution depuis, qui va désormais s'accélérer dans le cadre de la contribution de la commune au redressement des comptes publics et à la résorption du déficit public.

Les autres dotations correspondent principalement aux dotations de péréquation : dotation de solidarité urbaine (DSU) et dotation nationale de péréquation (DNP).

Ville	Dotations moyennes par habitant (en €/hab) 2009-2013	Taux de croissance annuel moyen	Part des dotations dans les recettes globales
Carquefou	104,40 €	0,24%	7,73%
Vertou	162,00 €	-1,23%	15,83%
Bouguenais	162,80 €	-0,63%	12,54%
Orvault	184,60 €	-1,35%	15,65%
La Chapelle-sur-Erdre	199,20 €	-1,62%	19,75%
Couëron	237,00 €	-1,69%	21,71%
Saint-Sébastien-sur-Loire	275,20 €	-1,64%	23,03%
<i>Moyenne de la strate</i>	<i>235,60 €</i>	<i>0,00%</i>	<i>18,25%</i>

La part de la DGF dans les recettes globales de fonctionnement était relativement importante (21,71% en moyenne sur 2009-2013). A l'inverse de la fiscalité locale, cette part se contracte désormais à raison de 3% par an (plus que 17,99% en 2013). Elle pourrait ainsi représenter moins de 12% des recettes à l'horizon 2017.

Une diminution en valeur de la DGF d'environ 11% par an (33% sur 3 ans) est à anticiper sur la période 2015-2017.

II) les épargnes

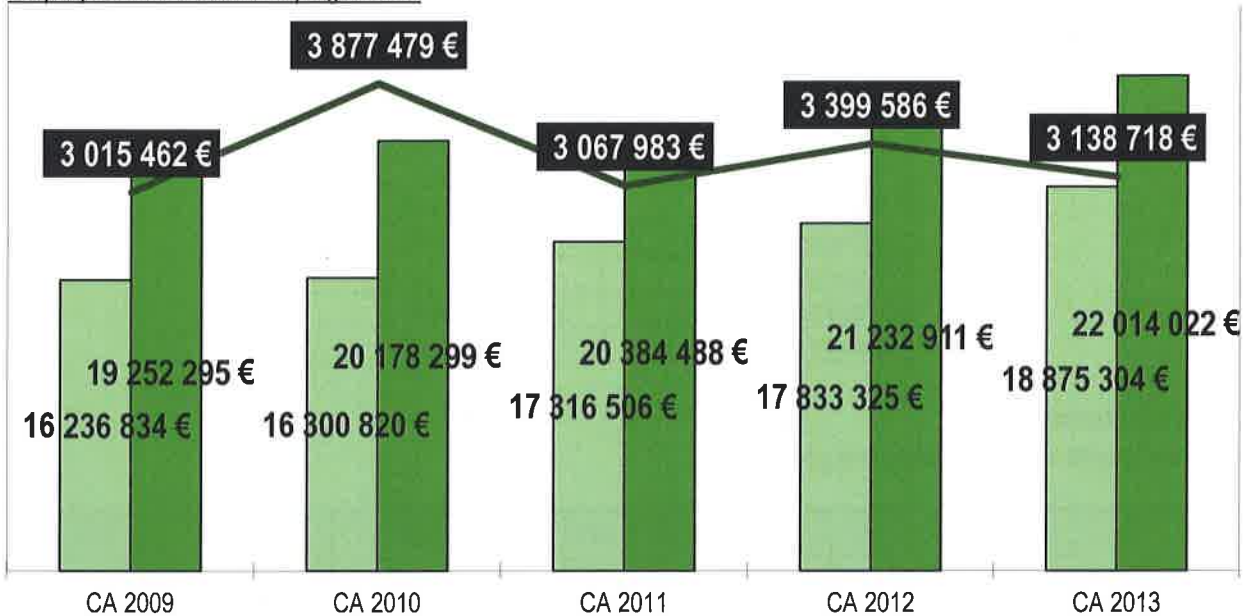
Indicateur de gestion majeur dans l'analyse financière de la collectivité, le niveau d'épargne de Couëron sur la période 2009-2013 traduit la parfaite santé financière de la ville.

En effet, l'épargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) détermine directement les capacités de la collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, que l'on appelle également **épargne nette**, sert à financer le programme d'investissement de la Ville.

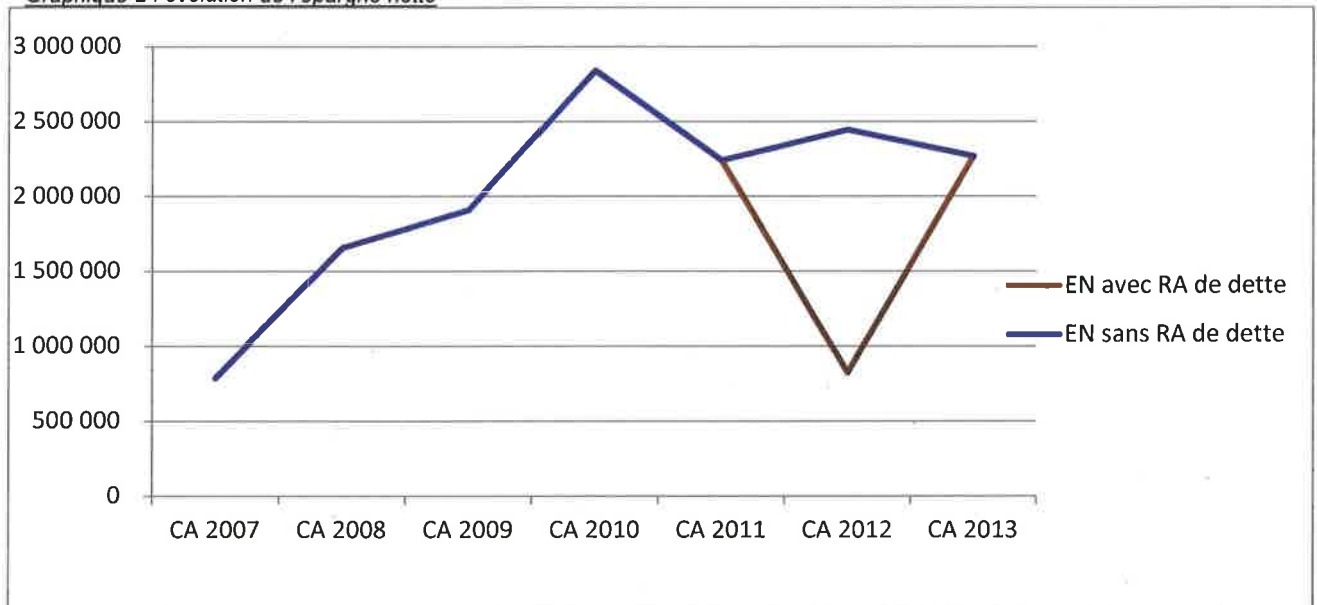
Le taux d'épargne, qui correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement, est égal à 14,26% au 31 décembre 2013, ce qui est nettement supérieur au seuil critique pour les collectivités locales (autour de 8%).

Avec une épargne brute annuelle supérieure à 3 millions d'euros chaque année, la ville n'a pas obéré sa capacité d'action future, à l'heure où s'opère un resserrement important des ressources de la collectivité.

Graphique 1 : évolution de l'épargne brute



Graphique 2 : évolution de l'épargne nette



permet ainsi de conserver des marges de manœuvre appréciables en matière d'endettement (capacité de désendettement de 2,87 années). En neutralisant les opérations de remboursement anticipé de la dette, il est constaté une relative stabilité de l'épargne nette depuis 3 ans (courbe bleue).

L'investissement

Un niveau de dépenses d'équipement soutenu

Chapitres	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Prévisionnel 2014
Dépenses d'équipement	5 165 825 €	2 592 553 €	2 940 724 €	5 804 059 €	3 673 795	3 900 000

Sur la période 2009-2013, la commune a investi en moyenne 4 millions d'euros par an sur son budget propre.

Avec une dépense d'équipement moyenne par an de 225 € par habitant sur la période 2009-2013, les dépenses d'équipement restent globalement inférieures à la moyenne par habitant des autres communes comparables de Nantes Métropole.

Le compte administratif 2014 laisse augurer d'un montant prévisionnel de 3,9 millions d'euros de dépenses d'équipement, un montant globalement supérieur au compte administratif 2013, et qui reste ainsi relativement soutenu malgré le contexte économique contraint.

Dépenses d'équipement par habitant (moyenne 2009-2013)	
Ville	Dépenses par habitant
Saint-Sébastien-sur-Loire	199,20 €
Couëron	224,60 €
Vertou	258,40 €
Orvault	258,80 €
La Chapelle-sur-Erdre	261,20 €
Bouguenais	263,80 €
Carquefou	386,20 €
Moyenne de la strate	333,80 €

L'endettement

Une capacité de désendettement préservée

	2009	2010	2011	2012	2013
Amortissement (remboursement en capital)	1 106 170,85	1 035 701,15	826 328,47	2 576 495,84	869 002,79
Intérêts	358 394,51	305 231,51	316 074,75	355 627,25	397 847,74
Annuité	1 464 565,36	1 340 932,66	1 142 403,22	2 932 123,09	1 266 850,53
Capital restant dû (encours de dette)	9 033 632,61	8 203 623,77	7 377 295,30	9 608 229,95	9 000 172,00
Épargne brute	3 015 461,69	3 877 478,90	3 067 981,53	3 399 586,00	3 138 718,00
Capacité de désendettement (en années)	3,00	2,07	2,40	2,83	2,87

La capacité de désendettement est l'indicateur permettant d'apprécier la solvabilité de la collectivité, dans la mesure où il fait le rapport entre le stock de dette et l'autofinancement brut.

La rétrospective présentée fait apparaître une capacité de désendettement de la Ville largement préservée sur l'ensemble de la période considérée (2,87 années pour 2013, ce qui est largement inférieur au seuil « critique » pour une collectivité locale, à savoir environ 8 années).

Il est précisé que la structure de la dette de la commune est parfaitement saine. La ville ne dispose d'aucun emprunt « toxique » dans son stock de dette, et les intérêts de la dette ne représentent qu'une part marginale dans les dépenses globales de fonctionnement (2,1% en 2013).

Dette moyenne par habitant

Dette moyenne par habitant (moyenne 2009-2013)	
Ville	Dette en € par habitant
Carquefou	28,00 €
Saint-Sébastien-sur-Loire	242,20 €
Orvault	450,00 €
Couéron	457,80 €
La Chapelle-sur-Erdre	464,60 €
Bouguenais	475,80 €
Vertou	533,80 €
<i>Moyenne de la strate</i>	<i>952,40 €</i>

Avec une dette moyenne par habitant de 458 € sur la période considérée, la commune de Couéron se situe dans la moyenne des communes comparables de Nantes Métropole. Ce ratio est toutefois à prendre avec précaution car il peut varier fortement d'une année à l'autre en fonction de la structure de la dette (dette vieillissante ou dette récente) et de la contraction de nouveaux emprunts en cours d'année.

Tendances de réalisation du BP 2014

Les tendances de la section de fonctionnement

Fin novembre, les dépenses de fonctionnement affichent un taux de réalisation de 87,38% des prévisions du BP 2014 (80% pour les charges à caractère général, 80% pour les autres charges de gestion courante, et 92% pour les dépenses de personnel). Ces taux de réalisation sont globalement supérieurs à ceux de l'année 2013 sur la même période, laissant ainsi augurer une réalisation au plus juste des inscriptions budgétaires initiales.

Les recettes réelles de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 85,55%, ce qui est globalement équivalent au taux de réalisation de l'année dernière à la même époque. Les prévisions initiales seront atteintes voire dépassées sur les principaux chapitres budgétaires. Les postes de recettes les plus importants ayant fait l'objet de réajustements lors du budget supplémentaire en fonction des montants notifiés (fiscalité locale, principales dotations,...), les réalisations seront globalement fidèles aux inscriptions budgétaires.

Les tendances de la section d'investissement

Fin novembre, les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21, 23) s'élèvent à 3 577 000 €, avec une estimation de taux de réalisation à 74%, plusieurs opérations ayant fait l'objet d'inscriptions importantes restant encore à solder financièrement (Médiathèque,...), ou étant en cours de réalisation (toiture Hôtel de ville,...)

Les nombreux projets en cours, ou qui débiteront très prochainement, traduisent une politique municipale d'investissement volontariste et responsable au regard des capacités financières de la ville.

Pour ce qui est des recettes d'investissement, le taux de réalisation est légèrement inférieur à 90%, les 10% restants correspondant aux subventions d'investissement qui restent à percevoir principalement sur l'opération d'extension de l'école Marcel Gouzil.

Les orientations budgétaires pour 2015

Les orientations pour 2015 portent un double enjeu : préserver les grands équilibres financiers présentés ci-dessus sur le long terme, intégrant les nouvelles contraintes en matière de recettes, tout en apportant une réponse adaptée aux besoins nouveaux générés par les évolutions démographiques de la commune.

La Ville, à l'instar de l'ensemble des collectivités locales, va devoir relever de nouveaux défis pour concilier cette contraction de la ressource avec les attentes fortes de la population dans la mise à disposition de services publics de qualité. Elle s'y attachera avec prudence et volonté.

Par les projets et actions qui sont inscrits dans ce budget 2015, la ville démontre sa capacité d'adaptation et sa responsabilité pour inscrire les politiques publiques menées au cœur des préoccupations des Couëronnais. Tout en suivant un objectif de stabilisation des charges à caractère général, la municipalité souhaite ainsi inscrire son action dans la continuité de celle du précédent mandat.

Les grandes orientations pour 2015, déterminées ci-dessous, sont ainsi soumises à l'assemblée délibérante dans le cadre du présent débat d'orientation budgétaire :

- **Ne pas augmenter les taux de fiscalité locale**

En faisant le choix de ne pas augmenter pour la quatrième année consécutive les taux de fiscalité locale, la municipalité prend en compte le contexte économique et social difficile pour de nombreux foyers. Alors même que le budget 2015 se traduit par une diminution sans précédent de plusieurs postes majeurs de recettes, la commune réédite sa volonté de ne pas compenser cette situation par un accroissement de la pression fiscale sur la population couëronnaise.

- **Poursuivre le soutien apporté aux acteurs de la vie locale :**

Tout en poursuivant le travail de concertation et d'optimisation dans l'allocation des subventions, la commune réaffirme son soutien fort aux associations locales, qui contribuent au lien social. Il est ainsi proposé d'augmenter de 1,75% l'enveloppe globale allouée aux associations locales qui œuvrent, pour certaines d'entre elles, de manière complémentaire à la mise en œuvre des politiques municipales au service des Couëronnais.

- **Favoriser l'éducation des enfants et préserver leur cadre de vie**

Au cœur des préoccupations, la politique scolaire reste dotée de moyens financiers importants afin de répondre aux enjeux de qualité d'accueil des enfants sur les temps scolaires, de restauration, de périscolaire, d'ateliers et d'activités de loisirs sans hébergement (ALSH) :

- Ajustement des budgets de fonctionnement aux besoins en matière de dotations scolaires, aux activités péri-éducatives, et au service de restauration, dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires mis en œuvre par la commune depuis la rentrée 2013
- Construction d'un local périscolaire pour l'école de la Métairie (625 000 €)
- Installation d'un modulaire pour le périscolaire à l'école Anne Franck (150 000 €)
- Réfection des classes de l'école Louise Michel (115 000 €)
- Réfection de la toiture de l'école Marcel Gouzil (150 000 €)
- Poursuite des études de construction d'un nouveau groupe scolaire dans la ZAC Ouest centre ville (200 000 €)
- Contribution à l'usage des outils numériques dans les écoles par l'amélioration des infrastructures informatiques et le déploiement de nouveaux équipements informatiques (postes informatiques, TBI,...) (80 000 €) ;
- Acquisition de matériel et mobilier scolaire, périscolaire et de restauration (95 000 €)

- **Accompagner la politique de cohésion sociale et de solidarité mise en œuvre par le CCAS**

La Ville renforce sa participation au budget du CCAS dans la mise en œuvre de sa politique d'action sociale en faveur des populations les plus fragilisées, et dans la mise en œuvre de sa compétence petite enfance. La subvention au CCAS sera ainsi augmentée de près de 2% par rapport au BP 2014. Elle représentera en 2015 un montant de 1 550 000 €.

- **Faciliter l'accès au service public et simplifier les démarches administratives**

Après le déploiement, en 2014, des portails citoyens et famille favorisant les démarches en ligne pour la population, le budget 2015 traduira la poursuite de projets déjà amorcés permettant de renforcer la qualité d'accueil des usagers :

- Poursuite des études et engagement des travaux d'aménagement du bâtiment administratif ex-Tréfinétaux quai Emile Paraf (autorisation de programme de 1 150 000 €, dont 300 000 € inscrit en 2015)
- Refonte de l'infrastructure téléphonique des services de la Ville (135 000 €)

- **Maintenir le dynamisme culturel de la Ville autour de la lecture, du spectacle et de la valorisation du patrimoine**

Après l'ouverture de la Médiathèque en 2014, le budget 2015 traduira le dynamisme de la politique culturelle de la ville. Les politiques de lecture publique, de spectacle vivant, d'action culturelle transversale, et de découverte et valorisation du patrimoine culturel et naturel de la ville se verront ainsi dotées d'un montant de 475 000 € en fonctionnement, et de 85 000 € en investissement.

- **Soutenir la pratique sportive par la poursuite du programme de rénovation et de construction d'équipements sportifs**

Les deux dernières années ont vu se concrétiser plusieurs opérations structurantes contribuant à la mise à disposition des utilisateurs d'équipements de qualité, notamment la livraison du 1^{er} terrain synthétique à la Chabossière. La Ville poursuivra en 2015 son programme de rénovation et de construction d'infrastructures sportives permettant de répondre aux évolutions des attentes des usagers en la matière :

- Construction d'un 2^{ème} terrain de football synthétique pour le bourg de Couëron (autorisation de programme de 750 000 €, dont 300 000 € inscrit en 2015)
- Poursuite des études de construction d'un plateau athlétique au complexe Paul Langevin (30 000 €)
- Réfection des courts de tennis couverts au complexe René Gaudin (160 000 €)
- Acquisition de matériel et de mobilier sportif (17 500 €)

- **Poursuivre l'effort de rénovation et de modernisation des équipements et du patrimoine bâti de la commune**

Compte tenu du vieillissement des bâtiments municipaux, la ville poursuivra en 2015 les efforts de rénovation et de modernisation du patrimoine bâti et des équipements mis à disposition :

- Travaux d'entretien courant du patrimoine (sécurité, maintenance, mise aux normes, grosses réparations, renouvellement, améliorations d'usages,...) (568 000 €)
- Rénovation de la salle de l'Estuaire (200 000 €)
- Acquisition de matériel administratif et technique, et de véhicules (137 000 €)
- Modernisation de l'infrastructure informatique, des équipements et logiciels informatiques (289 000 €)

Jean-Michel Eon : Je remercie aussi les services qui nous ont aidés puisqu'il s'agit d'un travail d'équipe, pour préparer ce budget 2015 qui vous sera proposé dans quelques semaines.

Carole Grelaud : Formulez-vous des demandes d'intervention ?

Gérard Cossalter : Juste dans la continuité de mon intervention de tout à l'heure parce qu'on parlait d'orientation budgétaire. On a vu derrière, ce qui est bien, mais l'orientation, c'est bien pour voir devant. Nous avons un tableau qui nous présentait un bout mais il manque le reste. Si on veut voir les perspectives puisque tu nous le disais en termes de capacité d'autofinancement, effectivement on essaiera de se maintenir à un bon niveau. Sauf que moi quand je regarde le tableau qui est là, on perd 1 M€ en 2014, on perdra encore 1 M€ en 2015...

Jean-Michel Eon : C'est un document...

Gérard Cossalter : C'est un document couëronnais quand même.

Carole Grelaud : Je souhaite que dans cette assemblée, tout le monde respecte le règlement. Vous êtes le seul, M. Cossalter, à vous autoriser, systématiquement, à prendre la parole lorsque vous le souhaitez. Est-ce que ça, je considère que c'est votre intervention ou que c'est bien Mme Provost qui la fera ?

Gérard Cossalter : Non.

Karine Provost : C'est bien moi.

Carole Grelaud : C'est bien vous qui allez la faire. Très bien. Merci M. Cossalter de respecter le règlement comme tous les autres collègues le font. Il n'y a que vous qui vous autorisez. C'est quand même dommage.

Marcel Marc : Le débat d'orientation budgétaire est à la fois l'occasion de nous pencher sur nos dépenses futures et sur le contexte général dans lequel il s'applique. Donc prendre un peu de hauteur, en somme. Pour nos dépenses, nous avons un programme sur lequel nous avons été élus et qui nous sert de fil conducteur. Jusque-là, il n'y a pas de souci. Notre budget a toujours été bien équilibré et suffisamment prudent pour se préparer un avenir incertain.

Aujourd'hui, l'Etat oblige les collectivités locales à économiser 10 milliards d'euros pour participer au redressement des comptes de l'Etat. Je dis bien l'Etat parce que notre commune et les collectivités locales n'ont pas de problèmes financiers, en général ; d'ailleurs par obligation.

Comme il est difficile de réduire nos dépenses de fonctionnement, faites pour l'essentiel de dépenses salariales, nous devons donc renoncer ou repousser une partie de nos investissements pour 2015 et plus encore pour 2016. Cette contrainte imposée de l'extérieur, est-elle juste et justifiée ? Autant il est clair que l'impératif de désendettement de l'Etat est indispensable pour se libérer de la tutelle des banques, autant l'effort demandé aux collectivités dans leur cadre actuel est injuste. Pourquoi ?

Premièrement, les collectivités locales fournissent les deux tiers de l'investissement public et sont donc un pourvoyeur d'emplois directs locaux. Les entreprises liées aux collectivités souffrent déjà beaucoup. Qu'en sera-t-il en 2015 et en 2016 ? A titre personnel, je vais, à 58 ans, rejoindre le rang des inactifs en partie pour cette raison.

Deuxièmement, les impôts locaux sont les plus injustes puisqu'ils ne sont pas liés aux revenus. Or, les baisses des dotations de l'Etat et les transferts de compétences obligent les collectivités depuis une trentaine d'années à augmenter ses impôts locaux qui sont vraiment des plus injustes.

Troisièmement, toutes les collectivités, seront-elles mises à contribution de la même façon ? Bien sûr que non ! Pour le projet de la métropole du Grand Paris qui a été mis en route sous l'ère Sarkozy, l'Etat va investir la bagatelle d'environ 30 à 50 milliards d'euros. Quand l'effort demandé aux collectivités territoriales de l'hexagone est de 10 milliards d'euros. Cherchez l'erreur ! C'est quelque chose qui me rend en colère.

C'est une véritable recentralisation qui est aujourd'hui en cours. Elle a commencé sous l'ère Sarkozy et malheureusement je ne vois pas de changement de cap sous l'actuel gouvernement.

Quand l'écotaxe a été supprimée sous la pression des Bretons, j'ai pu lire dans la presse parisienne qu'il manquerait près d'1 milliard d'euros pour le Grand Paris. Quel aveu et quel cynisme !

Quatrièmement, le pacte dit de responsabilité et de solidarité se traduit dans les faits par une baisse des dépenses des collectivités, tandis que celles de l'Etat continuent d'augmenter, pour les raisons précédentes.

Etait-il possible de faire des économies structurelles autrement ? Bien sûr que oui ! Des pistes existent qui sont défendues par l'Union Démocratique Bretonne (UDB) depuis 50 ans. Que de temps perdu ! Comment ne pas évoquer dans ce débat, la soi-disant grande réforme territoriale -ce n'est pas une surprise !- qui a fait naître tant d'espoir.

La centralisation coûte très cher en fonctionnement : des loyers à Paris, des déplacements, coûtent trois à quatre fois plus cher qu'en province. L'empilement des structures administratives coûte très cher, les doublons, etc. Quand eut été demandée il y a 40 ans, la suppression des préfets et des départements, instruments de centralisation, on nous prenait pour des dingues !

Et, alors que nous allions tout juste y arriver, voilà que les départements sont rétablis en douce. Il n'y a pas notre ex-député aujourd'hui, c'est dommage ! Ils ont donc été rétablis en douce lors de l'une de ces nuits de l'Assemblée nationale où une cinquantaine de députés décident, seuls, de l'avenir de régions entières et sans en référer à leurs électeurs.

Au lieu de répondre à la question essentielle de la répartition des compétences, c'est-à-dire qui fait quoi ? Avec quoi ? On a commencé par le redécoupage territorial, c'est-à-dire que, comme si à la veille de Noël, on préparait la taille et la forme de l'emballage avant de choisir le cadeau. Il est peu de dire que la déception était à la hauteur des espoirs suscités par cette réforme. Vous avez vu les manifestations à Nantes ces derniers temps.

Comment peut-on à ce point ignorer, voire mépriser l'Histoire, la culture, la langue des peuples de l'hexagone en redécoupant de soi-disant régions sans jamais demander le moindre avis aux populations concernées ?

Comment peut-on rayer d'un trait de plume une région aussi emblématique que l'Alsace, tout en conservant une pseudo-région sans aucune homogénéité ni la moindre notoriété extérieure que la misérable région Pays-de-la-Loire ?

Conçue comme telle, finalement la réforme n'aura ajouté que des métropoles aux autres couches. Cette réforme coûtera cher à mettre en œuvre, sans impulser le moindre dynamisme à des espaces sans identité et donc sans vie autre qu'administrative.

Donc à notre petit niveau de Couëron, nous devons faire des économies que l'Etat refuse encore de faire au nom d'un centralisme mortifère commun à la droite et à la gauche françaises, à l'exception notoire des Ecologistes. Ils ne vont pas sortir de la salle !!! Point final.

Carole Grelaud : C'était vraiment le point final ?

Guy Bernard : Au nom du groupe communiste et républicain, nous souhaitons faire cette déclaration.

Alors que le chômage ne cesse de croître, que la misère s'installe durablement, le produit intérieur brut (PIB) de notre pays chute plus que de raison. Le gouvernement refuse de changer la politique imposée par la communauté européenne. Ces choix sont dangereux, socialement, démocratiquement et politiquement.

Le projet de loi 2015 qui est écrit et dicté par la commission européenne prévoit de ramener pour la période 2015-2017, le déficit du PIB à 3 % avec des mesures de rigueur visant à réduire considérablement la dépense publique.

Cette politique d'austérité ne fait qu'ajouter des difficultés aux difficultés existantes !

Le chômage est en augmentation, la consommation est dégradée, les services publics sont menacés. Le gel du point d'indice de la fonction territoriale n'a pas progressé depuis 2010. Il est reconduit pour 2015 ; ce qui représente pour les fonctionnaires une perte de 5,5 % de sa valeur. Cette situation ne peut durer car nous ne pouvons continuer à fabriquer des salariés qui ne cessent de voir baisser leur rémunération.

Cette casse sociale exige pourtant des interventions publiques, davantage de solidarités, davantage de réponses aux attentes exprimées par la population.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes, risquent d'être confrontées à des difficultés financières exceptionnelles. Notre débat d'orientation budgétaire (DOB) s'inscrit dans cette baisse des dotations qui aura des conséquences inévitables pour l'investissement, l'emploi et les services à la population.

Revenons à la situation financière de la ville de Couëron. Les éléments présentés au conseil municipal de ce soir montrent une situation financière saine découlant des différentes mandatures précédentes dans la gestion de la commune.

Ainsi, le changement de bases financières liées à l'évolution du bâti montre que nous sommes au-dessus de l'inflation, nous donnant des moyens supplémentaires.

Le remboursement de notre dette est à moins de 3 ans, soit de 2,87 années ; ce qui démontre une situation loin d'être critique.

La politique d'austérité nous entraîne à une diminution des emprunts afin de satisfaire les exigences européennes.

Certes, M. le Maire a l'habitude de dire qu'il faut gérer la commune en bon père de famille ; il a en partie raison. Mais il ne faut pas oublier qu'un bon père de famille est parfois amené à emprunter pour satisfaire les besoins de sa famille et dans de bonnes conditions financières, ne mettant pas pour autant en péril l'avenir du ménage.

C'est dans cette même logique que nous proposons de faire évoluer notre endettement. Contrairement à ce qu'affirment les économistes frileux, emprunter n'est pas laisser des dettes, mais laisser un patrimoine aux futures générations, preuve en est les équipements du pays et de la commune. Une telle volonté permettrait de contrer la morosité ambiante qui est en décalage avec notre volonté de réalisation pour les années à venir.

Nous n'acceptons pas d'être enfermés dans un tel climat de fatalité. Nous devons mettre tout en œuvre pour satisfaire les besoins de la population.

Notre groupe d'élus communistes et républicains invitent le conseil municipal à examiner les possibilités d'étalement des emprunts et de l'évolution des taux pour renégocier les encours.

En conclusion, nous considérons que les propositions d'orientation de ce débat budgétaire 2015 sont conformes au projet municipal mais qu'elles peuvent relever de plus d'ambition.

Merci de votre attention.

Carole Grelaud : Merci.

Sylvie Pelloquin : A l'heure où la situation économique et sociale est devenue extrêmement tendue, où la précarité sans cesse grandissante préoccupe chacun d'entre nous, il nous paraissait indispensable, nous, membres du conseil municipal, d'unir nos forces. Et malgré des moyens limités et contraints, de savoir faire preuve de vigilance pour maintenir les orientations de nos politiques publiques.

Nous reconnaissons au gouvernement la volonté de tenter la mise en œuvre de nouveaux dispositifs pour sortir notre pays du marasme économique. Un chaos dans lequel il a été plongé durant ces dernières années, un chaos dont il est l'héritier. Héritage bien lourd à supporter, bien lourd à gérer. Mais 30 mois, c'est trop peu au regard des contraintes et du poids à porter pour que le changement prenne toute sa dimension.

Nous souhaitons et espérons qu'avec ces mesures, ces réformes, notre nation et notre démocratie sortent grandies et plus fortes ; que l'amélioration des conditions de vie de chacun soit au tout premier rang des objectifs et des préoccupations de celles et ceux qui ont la lourde charge et la volonté de travailler à remettre sur pied notre pays.

Mesdames et Messieurs, mes cher(e)s Collègues, le débat d'orientation budgétaire (DOB) est l'occasion de faire le point sur notre propre situation, afin de nous permettre d'examiner avec clarté et lucidité les moyens dont nous disposons pour poursuivre notre action. Quel constat pouvons-nous dégager ?

Notre commune n'échappe pas à la tendance nationale, avec des recettes de fonctionnement qui croissent moins rapidement que les dépenses de fonctionnement. Pour autant, grâce à nos efforts de gestion et à notre vigilance, nous avons pu garantir en 2014 un niveau de réalisation à hauteur de 77 % de nos opérations inscrites aux dépenses d'investissement ; tout en préservant nos équilibres financiers.

Ce maintien de nos équilibres, nous l'obtenons par une gestion particulièrement sérieuse et exigeante, permettant -car c'est là également un choix politique fort que nous assumons- de nous inscrire dans le cadre d'une stabilité de la fiscalité et d'une maîtrise du niveau d'endettement de la collectivité. Pas d'augmentation des taux de la fiscalité locale, capacité de désendettement mesuré et maîtrisé pour 2013.

Dans le prolongement de cette stratégie qui allie responsabilité et ambition, nous continuerons à avancer sur cette même exigence avec un renforcement de nos efforts de gestion tous secteurs confondus afin de maîtriser l'évolution de nos dépenses. De même, nous serons très vigilants à poursuivre la saine gestion qui est la nôtre en prenant appui d'abord sur la préservation du niveau de notre épargne brute. C'est cette exigence qui nous permettra de maintenir un niveau d'investissement satisfaisant.

Ainsi, en dépit des vicissitudes que constituent les tensions financières et les incertitudes de la réforme territoriale, nous pourrons bâtir un budget offensif afin de poursuivre notre mise en œuvre et garantir la qualité du service rendu dans le respect néanmoins, vous l'avez bien compris, de nos équilibres financiers.

Cette bataille pour l'action publique, pour le service public facteur de solidarité, d'égalité et tout simplement de liberté, nous la menions déjà hier. Nous devons la mener encore davantage aujourd'hui.

Une équipe municipale ne peut pas tout faire. Mais une équipe municipale doit aussi savoir prendre ses responsabilités dans le cadre des compétences qui sont les siennes. C'est dans ce sens que les grandes orientations sont débattues ce soir afin de bâtir un budget volontariste, un budget d'action, un budget dont le maître-mot tel l'engagement pris lors de notre élection n'est autre que la solidarité. Bref, un budget qui assume ses choix.

C'était l'expression de la Société Civile.

Carole Grelaud : Merci Sylvie.

Karine Provost : Le budget 2015 de la commune de Couëron est élaboré dans un environnement contraint, nous disent les socialistes couëronnais. C'est le maître-mot de leur communication actuelle : il faut faire des économies.

Les dotations de l'Etat sont en diminution de 12,5 milliards d'euros. Ce qui est vrai. Le coût du travail est trop onéreux, les Français ne travaillent pas assez, les 35 heures tueraient l'emploi. Tous ces discours de droite sont repris en chœur par l'actuel gouvernement Valls et la droite.

Aujourd'hui, on entend de la bouche de ces élites dites de gauche les mêmes discours que ces élites de droite d'hier. On peut même oser dire que cette majorité gouvernementale actuelle va plus loin que ce qu'avait osé faire Nicolas Sarkozy. C'est dire !

Pour être plus clairs, ce gouvernement gave le patronat, le Medef, les banquiers et les actionnaires, en fait payer l'addition aux salariés, aux retraités et aux citoyens, avec comme conséquence des salaires qui diminuent, le chômage qui augmente et des services publics qui se dégradent.

« Lorsque l'on aime, on ne compte pas ». Valls aime l'entreprise. On sait aussi que le maire de Couëron aime l'entreprise, plus sans doute que ceux qui y travaillent. Il n'est pas un frondeur au PS, il assume sans trop le dire

mais assume quand même la politique actuelle de Hollande, Valls, Macron. Comme il avait assumé de voter sans broncher, lorsqu'il était député, toutes les lois d'orientation sociale dont celle de la retraite à 67 ans.

Cette politique dite de l'offre conduit l'équipage Hollande-Valls-Macron à donner au Medef quasiment tout ce qu'il réclame : les exonérations de charge, la privatisation des services publics, un dé-tricotage du maillage administratif avec la réforme territoriale, la casse du Code du travail, l'augmentation de l'âge du départ à la retraite, les cadeaux financiers démesurés comme le CIR ou crédit d'impôt recherche. On attend encore la création d'emplois qui était censée être la contrepartie du dispositif. Aux dernières nouvelles, même le ministre des finances Macron n'y croyait plus.

Le budget 2015 de la commune de Couëron sera un budget d'austérité dont l'actuelle municipalité socialiste voudrait bien nous faire croire qu'elle n'en porterait aucune responsabilité. On voudrait faire croire aux citoyens qu'il y aurait localement de bons gestionnaires socialistes faisant ce qu'ils peuvent pour sauver les meubles et au national des politiciens et démocrates socialistes qui n'auraient d'autres choix que de répondre au diktat des commissaires européens. Il n'y aurait pas d'autre politique possible. Nous serions condamnés à devenir les sous-traitants de la finance.

Ces politiques mènent à la ruine. Ces politiques ne feront pas baisser le chômage. Ces politiques amèneront la droite et l'extrême-droite dans l'antichambre du pouvoir. Ces politiques conduisent les Français à se désintéresser de la vie publique et à s'abstenir.

Là où il y a difficulté pour les élus locaux de la majorité municipale, c'est qu'il leur est difficile d'avouer qu'ils font localement la même politique d'austérité ou au pire, font semblant de n'en rien savoir. Alors on esquivé, on masque, on trompe ou l'on courbe l'échine.

Le socialiste répète à l'envie que travailler le dimanche, libérer le transport par l'autocar, c'est créer de l'activité, c'est créer de l'emploi, comme supprimer les élections prudhommales ou les seuils de représentativité pour les élections des délégués du personnel serait bon pour l'emploi. Ce serait, clament-ils, redonner des marges aux entreprises.

Les socialistes sont tellement dans cette dérive que d'aucun au PS en vient à tirer la sonnette d'alarme ; tout récemment, la maire de Lille, Martine Aubry.

Le budget de Couëron se construit à l'aube des orientations de la loi de la finance 2015. 12,5 Mds€ en moins pour les collectivités territoriales, baisse des dotations, privatisations des services, augmentation de la TVA, augmentation de la taxe sur le gasoil.

C'est par voie de presse que nous apprenons la privatisation de l'entretien des terrains de sports, le transfert à Nantes Métropole du vélodrome comme de la piscine municipale, la fermeture par les associations sportives des équipements avec au final la suppression d'emplois.

La démocratie compte bien peu pour cette majorité-là.

Comment allons-nous boucler notre budget 2015 ? En matière d'investissement, Couëron est déjà très en retard sur les communes de la même strate. Les travaux stagnent, la voirie peine à se rénover, la maîtrise des dépenses ou la mutualisation n'est pas une fin en soi, elle a ses limites. Même le Sénat le reconnaît : les communes de plus de 10 000 habitants ne pourront pas, à l'avenir, boucler leur budget.

Sans changement fondamental de politique, il est à craindre une forte augmentation des impôts locaux dans les années à venir. Revisiter l'ensemble des politiques publiques locales pour trouver des marges de manœuvre comme le clame l'actuelle municipalité est la porte ouverte à la privatisation des services, y compris dans le domaine de l'enseignement, de la culture ou dans le tissu associatif qui peine à se ressourcer, comme on l'a vu récemment.

Qu'on le veuille ou non, le cadrage du budget 2015 tel qu'il nous est annoncé, traduit une volonté de la majorité socialiste de Couëron d'abdiquer face à la politique d'austérité du gouvernement Hollande-Valls.

Les élus Front de Gauche et Verts, qu'ils soient dans la majorité municipale ou dans l'opposition, doivent tous ensemble s'y opposer.

Merci.

Lionel Orcil : Lorsque nous arrivons à ce moment important du DOB, nous avons tous, chacune et chacun, à l'esprit des thèmes politiques qui nous sont chers.

Mon propos commencera en attirant votre attention sur ce qui se trame aujourd'hui dans la plus grande discrétion, du côté de l'Union européenne et des Etats-Unis, mais aussi du Canada. En effet, peut-être ne le savez-vous pas, mais il se négocie actuellement entre ces deux grands blocs économiques, la création d'un grand marché transatlantique. L'objectif est de supprimer les « obstacles au commerce » !! Au bénéfice, bien évidemment, des entreprises multinationales. Dans le dos et sur le dos des populations. La date butoir est 2015. Il s'agit du traité de libre-échange transatlantique. En anglais, TAFTA (*Trans-Atlantic Free Trade Agreement*).

Ce projet de traité transatlantique porte en lui de très lourdes menaces : systèmes sociaux et services publics démantelés, explosion des inégalités, destructions environnementales, répression des mouvements sociaux, atteinte aux libertés fondamentales...

Ces éléments-là n'apparaissent pas dans le texte proposé au débat de ce soir. Et pourtant, si nous laissons faire ces accords sans y prendre garde, les débats d'orientations à venir, exercices même de nos budgets communaux pourraient en être affectés.

Le gouvernement ayant délibérément pris un tournant libéral dans sa vision de l'économie, aujourd'hui les mesures qui sont prises pour redresser le pays accentuent déjà un phénomène de récession qui frappe de plein fouet, non seulement nos concitoyens mais également nos collectivités.

Concernant ce traité de libre-échange transatlantique, plusieurs communes ont déjà pris position, déclarant ces localités « hors zone TAFTA ». Je ferai donc la proposition d'un tel vœu mais pas ce soir, M. le Maire étant absent. De plus, nous n'en avons pas encore parlé entre nous. Peut-être que pour un prochain conseil, on pourrait déclarer Couëron zone hors TAFTA.

Alors comment à Couëron, nous aborderons ce double virage libéral ? Austérité d'un côté et projets supranationaux de l'autre ; si les principes même du respect de notre souveraineté sont bafoués et que s'imposent, dans la gestion de nos villes, des opérations économiques qui seront incontrôlables ?

Ce que nous savons pour 2015, ce que nous aurons à gérer, c'est un budget avec des recettes en forte diminution et des dépenses qui si nous n'y prenons garde, auront tendance à croître. Notre budget 2015, c'est la première marche de la réduction des dépenses publiques de 50 Mds€ d'ici 2017. Pour 2015 à Couëron, ce sera 400 000 €.

Certes, on peut toujours se lamenter sur le manque à gagner que nous allons subir. Mais ce sur quoi nous pouvons compter, nous devons impérativement l'orienter d'un esprit qui est le nôtre : préserver nos capacités d'investissement, défendre le service public par des actions fortes vers les populations fragilisées, vers les associations qui œuvrent pour le bien commun, préserver notre patrimoine des effets du temps. Mais c'est aussi, renforcer les services publics en garantissant à nos services municipaux un niveau qualitatif et quantitatif adapté à nos besoins.

Voilà ce à quoi nous sommes contraints. C'est d'autant plus insupportable lorsqu'on sait que 340 multinationales ont passé un accord avec le Grand-Duché du Luxembourg depuis 2002 afin de bénéficier d'un dispositif qui leur permet d'économiser des milliards d'euros : Amazone, Ikea, Crédit Agricole, Apple font partie de ce groupe. Certaines de ces multinationales seraient même imposées à un taux inférieur de 1 %.

A l'optimisation fiscale, s'ajoutent d'une part la fraude fiscale qui serait de l'ordre de 50 Mds€ en France, d'autre part la fraude aux cotisations sociales de 20 Mds€ d'après la Cour des Comptes.

Il faut que chacun prenne conscience de ces difficultés qui minent la politique et discréditent les élus et la société. Nous, élu(e)s de terrain, plus proches de nos concitoyens, avons cette responsabilité de mettre en place des mesures justes et efficaces au regard des attentes et d'un service public de qualité. Collectivement, nous devrions pouvoir raisonnablement y arriver.

Merci.

François Fedini : Désolé mais on ne souhaite pas rentrer dans le débat stérile : c'est de la faute à Sarko, c'est de la faute à Hollande. Moi je dirais « les deux, mon général ». Je vais rester très terre à terre et vous livrer notre sentiment sur le débat d'orientation budgétaire (DOB), c'est quand même la chose qui nous intéresse ce soir et je ne vais surtout pas porter le débat au national, voire à l'international.

Donc, vous nous parlez de préserver les grands équilibres en intégrant les nouvelles contraintes en matière de recettes, tout en maintenant un service élevé à la population. Oui, nous sommes tout à fait d'accord avec vous. Mais comment allez-vous faire concrètement ? Où allez-vous faire des économies ? D'autant plus que vous vous engagez à ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale. Le dire, c'est bien. Mais comment allez-vous faire ? Pouvez-vous nous donner les grands axes qui nous intéressent fortement, les Couëronnais et les Couëronnaises aussi.

En ces temps de restriction budgétaire, est-il judicieux de continuer à augmenter les subventions aux associations, aux amicales laïques, aux centres socioculturels, alors qu'elles sont déjà à un taux très élevé ? Le plus élevé des communes comparables. Certes, il faut des associations mais il faut de temps en temps faire une pause dans cette spirale haussière et réaffecter ces deniers vers d'autres axes totalement absents de vos préoccupations.

Le débat sur l'augmentation aux aides sociales. Certes, il faut aussi aider nos concitoyens qui en ont aussi besoin. Mais il est temps aussi d'arrêter l'assistantat systématique, sans demander aucune compensation aux bénéficiaires. Il serait juste de demander une contrepartie en donnant, par exemple, de son temps pour aider les autres.

Le débat est malheureusement le même sur l'augmentation des budgets alloués au culturel. Stop ! Il est vraiment temps de faire un break. Il y a déjà une offre créée conséquente sur Couëron.

Concernant les équipements sportifs, nous prenons acte de votre volonté de construire enfin des équipements sportifs. Bien. Mais là encore, pourquoi avoir attendu autant de mandats pour engager aujourd'hui la ville dans de gros investissements. N'aurait-il pas été judicieux d'étaler ces dépenses ? A Couëron, il y a aujourd'hui un terrain

synthétique. Il vient d'arriver en 2014, belle ambition ! Alors que des petites communes en possèdent depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, nous aurions souhaité que la commune s'engage sur de nouveaux axes absents de vos orientations. Aucun projet ne concerne le développement durable. Vous n'avez donc aucune ambition dans ce domaine ? Qu'il soit éco-citoyen, photovoltaïque ou la gestion de l'énergie dans les bâtiments publics, soutenir l'écologie et j'en passe ?

Quels projets pour soutenir et développer les commerces de proximité ? Places de parking supplémentaires, favoriser et aider l'implantation de nouveaux commerces.

Nous aurions aimé entendre : accessibilité, aménagement des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite, au lieu d'engager des travaux coûteux de rénovation et de réfection des bâtiments publics, conduisant à un manque d'entretien caractérisé au cours des dernières mandatures.

Par ailleurs, nous ne voyons aucun projet concernant l'emploi, l'aide à nos entreprises.

Nous vous remercions de prendre en considération nos demandes pour l'élaboration du budget primitif, sans quoi nous vous disons d'ores et déjà qu'il nous sera très difficile de l'approuver.

Merci.

Patrick Naizain : C'est bien, on voit qu'il y a de la diversité dans notre assemblée et avec un clin d'œil, je crois que la devise de l'Europe est d'être « Unie dans la diversité ». Nous sommes tous très européens.

Souvent le principe du DOB, c'est qu'on parte de l'international au national, pour arriver au local. Sachant que ce que l'on fait au local est fortement impacté par les niveaux supérieurs.

Pour ce qui est de l'international. Tout de suite, je remercie Lionel d'avoir parlé de TAFTA qui est un vrai sujet qui n'est pas seulement financier. Ce projet a tout une série d'incidences. On avait consacré notre page dans le magazine municipal, et une réunion l'autre soir. C'est un vrai sujet et je soutiens bien sûr la demande de Lionel pour qu'on puisse présenter ce vœu, pourquoi pas lors du vote du budget.

Egalement, comment ne pas dire un mot sur la semaine de négociation sur le climat qui vient de se dérouler à Lima au Pérou ? C'est un sujet de réchauffement climatique. A certains moments, on en parle moins, ça ne veut pas dire que la dégradation ne continue pas. Après, la conférence de Lima, on sait très bien que ce n'était qu'un temps ; ce n'était que la 20^{ème} conférence. On parle de COP20, la 20^{ème} conférence des parties (en décembre 2015, Paris sera la COP21, la 21^{ème} conférence). Elle n'a pas dérogé aux règles de ses grands rendez-vous : négociations chaotiques, lentes et difficiles, accords de dernière minute, défiance -et ça c'est plus gênant- entre les pays développés et les pays en développement. Et surtout, manque de précision flagrante sur les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs.

Revenir sur Lima n'est pas le plus important, sachant que Lima devait préparer Paris en décembre 2015. Pour l'instant, on peut saluer un accord à minima qui a le mérite de poser les bases d'une discussion pour l'année à venir. On a un an pour se préparer. C'est un vrai rendez-vous. On voit bien que les rapports du siècle se succédant, l'aggravation a plutôt pour effet de s'accélérer plutôt que de ralentir. Donc s'il y avait nécessité, elle est encore plus grande.

On doit reconnaître qu'à l'occasion de Lima, un point positif a été ce fameux fonds vert d'une mobilisation de 10 milliards de dollars pour aider les pays les plus pauvres à s'adapter aux changements climatiques.

Mais le point le plus important, c'est de se dire qu'il nous reste un an pour préparer cette conférence globale. Ça se passe à Paris, ça veut dire que la France porte une responsabilité historique pour les motifs que je viens d'évoquer. Dans ce cas, si la France veut peser, elle se doit d'être exemplaire en matière de production de ses émissions et engager la transition énergétique sur l'ensemble de son territoire.

Vous voyez bien le lien qu'il peut y avoir entre le global et le local.

Donc en tant qu'écologistes, nous appelons les citoyens, toutes les forces vives, à se mobiliser pour préparer la COP21 de Paris.

Sur la situation européenne. J'ai entendu le discours contre l'Europe. Nous sommes écologistes et parce que nous sommes écologistes, nous sommes des européens convaincus, et pour faire plaisir à Marcel, nous sommes y compris des européens fédéralistes. Mais ce n'est pas de l'Europe que nous ne voulons pas en tant qu'écologistes, c'est de cette Europe-là ; une Europe qui est dominée par les marchés, une Europe libérale ou socio-libérale mais ça ne justifie pas de « jeter le bébé avec l'eau du bain ». L'Europe reste une belle idée.

Prenons le cas sur la situation européenne sur l'idée de cette mise en avant, un peu trop facile actuellement, du modèle allemand. Il faudrait faire comme l'Allemagne. Si vous n'avez pas l'occasion de le faire, le rédacteur en chef d'Alternatives Economiques, Guillaume Duval a écrit un livre justement très intéressant du « Made in Germany : Le modèle allemand au-delà des mythes ». Je vous invite à le lire. Il n'est pas un anti-allemand primaire. Il vous invite à la fois :

- à reconnaître ce qui marche bien en Allemagne, avec une industrie qui a été dynamique, avec un dialogue social qui fonctionne peut-être mieux que chez nous.

- pour autant, les fameuses réformes menées début des années 2000 par Schröder, ont-elles été vraiment bénéfiques ? L'austérité aurait marché en Allemagne. Mais quelle austérité, quelle politique aurait marché quand on voit l'aggravation de la pauvreté et des inégalités sociales ? Et ce, avec une démographie vieillissante.

En plus, cette cure d'austérité qui aurait marché se faisait pendant que les exportations allemandes continuaient à se développer, notamment par les achats européens. Le 1^{er} marché de l'Allemagne, c'est l'Europe. Donc par les achats des autres pays européens, au prix de leur endettement, au prix de leurs déséquilibres budgétaires.

Et donc, l'austérité allemande qu'on voudrait généraliser, si elle a marché pour l'Allemagne, elle ne marchera pas pour les autres. C'est la régression à laquelle nous arriverions.

Sur la situation nationale. Il est évident que, si vous suivez un peu l'actualité, notamment dans nos deux assemblées, nous abordons ce soir ce DOB en pleine actualité du vote du projet de loi de finances. Avec la navette entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Quand on n'est pas content à l'Assemblée, on voit bien que le passage d'un Sénat à droite, ça fait une petite différence par rapport à un Sénat à gauche.

Les Ecologistes n'ont pas voté le volet « recettes » pour une raison simple qui a déjà été citée par certains ici : parce qu'il faisait la part belle à l'allègement de la fiscalité pour les entreprises au détriment de celle des ménages. 18 Mds€ d'allègement pour les entreprises, 3 Mds€ pour les ménages. C'est la raison pour laquelle les Ecologistes se sont abstenus, pour répondre à ceux qui nous posaient la question.

De la même manière, sur les dépenses. Nous sommes déçus du budget actuel. En effet, ce budget ne porte pas le changement de cap que nous attendions. Le budget de l'écologie -qui n'est qu'une petite partie- accuse une baisse de 6 %, près de 500 M€. Nous ne comprenons pas cette diminution au même moment où pour envoyer un signe politique, on vote une loi pour la transition énergétique. Quelle cohérence ? Comment traduire les ambitions objectives de cette loi, notamment en matière d'économies d'énergie, d'isolation des bâtiments, de développement des transports collectifs ? Tout cela a des incidences locales. Le développement des énergies renouvelables et des emplois qui vont avec.

Pour exemples : la ressortie de niches fiscales pour les entreprises les plus consommatrices d'énergie. On réinvente des niches fiscales anti-écologiques ; l'allègement des taxes sur le transport aérien ; et c'est une forme de sacralisation des aides aux entreprises.

J'ai entendu les précédentes interventions. Moi, ça ne me choque pas qu'on dise qu'on aime l'entreprise. Que nous ayons des réserves avec le Medef ou avec certaines décisions du Medef, qu'on ait des réserves avec certaines décisions de la CGPME, d'une certaine forme de patronat, je peux l'entendre, je peux le comprendre. Même si j'ai été créateur d'entreprise. Et je le respecte. Par contre l'entreprise, c'est l'ensemble des forces vives qui la compose. Donc je pense qu'il faut éviter de tenir un discours uniquement anti-entreprise.

On peut regretter, y compris dans ce budget national tel qu'il a été fait. Il y a eu un côté à marche forcée et c'est un peu dommage. Certes, il y a des avancées : l'augmentation des financements pour service civique, la prolongation des aides aux communes afin de soutenir la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, et encore d'autres mesures. Mais elles ne suffisent pas à dire que l'orientation était bonne. Sinon nous l'aurions votée.

En même temps, nous faisons la différence. Nous savons aussi qu'avec l'opposition de droite et ses 130 Mds€ de propositions d'économie, la situation serait pire encore.

Le gouvernement fait des choix en faveur d'un allègement différencié inconditionnel de la fiscalité des entreprises qui conduit à une pression exagérée sur les ménages, sur les investissements, et au final sur les collectivités. Des choix que nous ne pouvons soutenir.

Sur le plan local. Bien sûr, il faut mener le combat pour divers échelons.

On est face à un principe de réalité. « Toute chose étant égale par ailleurs », il est de notre responsabilité d'élus municipaux de dire aux habitants, aux contribuables couëronnais, aux bénéficiaires des aides et subventions municipales, notamment les associations, aux personnels, mais aussi aux fournisseurs parce qu'ils ne sont pas à l'extérieur ; ils font l'activité économique et contribuent aux emplois, quelles conséquences concrètes auront ces réductions de nos recettes venant de l'Etat sur nos dépenses quelles qu'elles soient ? On a cette obligation de parler vrai.

Les dépenses, qu'elles soient d'investissement avec les équipements nouveaux mais aussi le maintien de notre patrimoine actuel. C'est la question des dépenses de fonctionnement. Nous serons amenés à faire des choix parfois douloureux.

Un rapport sur l'évaluation des recettes locales à l'horizon de 2017 a été réalisé par le Sénat en novembre dernier. 43 % de l'épargne brute totale des collectivités locales, c'est l'équivalent des 12 Mds€ de diminution de dotations de 2014 à 2017. On ne peut pas laisser penser que notre épargne, c'est-à-dire notre capacité d'autofinancement va diminuer d'autant sans conséquences locales.

A mon avis, nous devons encore faire davantage d'information et de concertation, et pas uniquement en conseil municipal, pour que ces choix soient compris, à défaut d'être toujours spontanément acceptés.

Pour conclure, faisant ou refaisant diverses lectures ce week-end pour préparer ce conseil et ce débat d'orientation budgétaire, j'ai notamment relevé cette pratique mise en œuvre -ça va vous faire sourire- par l'équipe municipale de Grenoble. Avant même le DOB qui aura lieu le 7 janvier 2015 (c'était un engagement municipal), elle a décidé de faire un travail sincère de pédagogie et de mettre en œuvre des formations ouvertes aux citoyens. Avant le DOB, trois séances ont permis à plus de 300 Grenoblois, non pas forcément d'être dans un budget participatif -car là aussi il y a parfois un peu de fumisterie- mais de comprendre comment fonctionnait le budget de leur ville. Plus notre cadre budgétaire sera contraint, plus nous devons nous inspirer de cet exemple d'éducation populaire.

Merci.

Carole Grelaud : Merci Patrick.

Ludovic Joyeux : Au nom des élus socialistes de notre assemblée, je souhaite saluer Jean-Michel Eon, adjoint délégué aux finances, et m'associer avec lui aux remerciements formulés aux services municipaux pour la qualité du travail accompli dans l'élaboration du budget 2015. De notre point de vue, ce travail est celui de l'anticipation, de l'adaptation et de la responsabilité politique.

Comme ce fut le cas sur l'ensemble du précédent mandat, l'élaboration du budget 2015 permet l'identification de marges de manœuvre qui permettent aujourd'hui et permettront demain :

- d'anticiper les aléas conjoncturels et d'absorber les effets de la crise mieux que la très grande majorité des collectivités de la même strate ;
- de ne pas faire de la fiscalité locale pesant sur le budget des ménages, la variable d'ajustement et/ou de compensation des déséquilibres ;
- de maîtriser et d'optimiser les coûts d'investissement comme de fonctionnement, et partant, d'assumer la pérennité des services et équipements publics et ainsi de garantir une haute qualité de services publics pour ainsi mieux répondre aux attentes et aux besoins des Couëronnais ;
- de continuer à faire de la commande publique, via l'investissement, un puissant levier de développement économique et donc d'emploi.

Il s'agit d'un exemple très concret de la manière dont une gestion budgétaire responsable et équilibrée garantit la capacité d'action et concrétise l'ambition politique.

Toutefois, ce DOB, nous l'engageons dans un contexte financier particulier. En effet, dans le cadre de l'effort national de redressement des finances publiques annoncé par le Président de la République pour la période 2015-2017, il a été décidé la réduction des concours financiers de l'Etat à hauteur de 11 Mds€ sur cette période (après une première baisse de 1,5 Md€ en 2014).

Les collectivités territoriales participeront ainsi à l'effort demandé à l'ensemble des administrations publiques, suivant ainsi les orientations tracées par le gouvernement.

Ce contexte financier contraint s'impose à nous, ainsi que s'impose au gouvernement l'impérieuse nécessité de faire des choix, de procéder à des arbitrages afin de faire évoluer cette situation pour rompre une spirale insoutenable. Il n'en demeure pas moins que ce DOB, nous l'engageons dans une situation financière parfaitement saine, inscrite dans une dynamique fiscale importante.

La ville de Couëron est peu endettée : l'encours de la dette par habitant n'est que de 458 € en 2013 quand la moyenne est de 952 €/habitants pour les communes de la même strate. Dans le même registre, la capacité de désendettement de la ville est inférieure à trois ans en 2013, très loin du seuil critique communément admis de huit années. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

C'est pourquoi les élus socialistes adhèrent pleinement et soutiennent la stratégie financière du budget 2015 reposant sur quatre critères :

- 1) Un maintien des taux de fiscalité locale (taxe d'habitation et taxes foncières) à un niveau stable afin de ne pas accentuer la pression fiscale et, par voie de conséquence, diminuer le pouvoir d'achat de nos concitoyens ;
- 2) Le maintien d'un niveau d'autofinancement permettant de financer au minimum 20 % du programme d'investissement 2015 ;
- 3) Un recours maîtrisé à l'emprunt afin de demeurer dans des niveaux acceptables et supportables de notre capacité de désendettement ;
- 4) Une diversification des sources de cofinancement pour justement mieux mener à bien nos projets.

Cette posture permet d'affirmer, voire de réaffirmer, le rôle de la ville et d'adresser des signaux politiques forts, via un budget volontaire, un budget d'action, un budget conforme aux engagements politiques pris avec les Couëronnais. Ne pas augmenter les taux de fiscalité locale et ainsi ne pas impacter le pouvoir d'achat des ménages -je me répète- est fondamental.

A nouveau, je voudrais énumérer nos politiques :

- 1) Nous voulons réexprimer avec force le fait que nous ne compenserons pas la diminution de plusieurs postes majeurs de recettes par un accroissement de la pression fiscale sur la population de notre ville.
- 2) Poursuivre le soutien apporté aux acteurs de la vie locale et rappeler, à l'heure où le rapport à l'autre ne cesse de se dégrader, le sens de l'expression « vivre ensemble ». Les acteurs associatifs y contribuent largement.
- 3) Favoriser l'éducation des enfants et préserver leur cadre de vie pour garantir le bien-être à l'école, de meilleures conditions d'apprentissage, une plus grande diversité parcours éducatif et lutter contre l'échec scolaire.
- 4) Accompagner la politique de cohésion sociale et de solidarité mise en œuvre par le CCAS et ainsi rappeler que la cohésion sociale est au cœur de nos préoccupations politiques. Une phrase peut résumer notre position : ne laisser personne dans une situation de précarité ou de vulnérabilité sans une réponse. Et pour répondre à certaines provocations, il ne s'agit pas là d'assistantat, mais de garantir l'accès aux droits, de rendre possible un accompagnement, d'assurer le cas échéant un soutien financier.
- 5) Faciliter l'accès au service public et simplifier les démarches administratives pour garantir l'accès aux droits, pour renforcer la qualité de l'accueil aux usagers et ainsi assumer le rôle protecteur qui incombe aux services publics.
- 6) Maintenir le dynamisme culturel de la ville autour de la lecture, du spectacle et de la valorisation du patrimoine et ainsi prolonger, à travers d'autres initiatives, l'effet extrêmement positif généré par la médiathèque Victor-Jara. J'attends ici -et je crois que je ne suis pas le seul- le moindre reproche sur ce projet et qui viendrait ainsi impacter la manière dont nous concevons la politique culturelle de cette commune.
- 7) Soutenir la pratique sportive par la poursuite du programme de rénovation et de construction d'équipements sportifs, et ainsi renforcer le niveau d'équipement de la ville, son maillage, que de nombreuses collectivités nous envient. N'en déplaise à certains !
- 8) Poursuivre l'effort de rénovation et de modernisation des équipements et du patrimoine bâti de la commune. La qualité du service public passe par cet engagement.

Madame la première Adjointe, chers Collègues, il s'agit ici de soutenir un budget maîtrisé, équilibré et responsable seul à même d'assurer la stabilité de la situation financière de la ville tout en répondant aux engagements de la campagne pour lesquels, qu'il me soit permis de le rappeler –là aussi avec un peu de provocation- les Couëronnais ont investi les élus de la majorité municipale, dès le premier tour.

Merci de votre attention.

Carole Grelaud : Merci.

Jean-Michel Eon : Je me dois de répondre à un certain nombre de propos qui ont été tenus. J'ai déjà répondu sur l'évolution de l'endettement relevé par notre camarade communiste et pour répondre aussi un peu à M. Fedini : nous n'aurons pas d'autres moyens que d'augmenter notre endettement. C'est justement tout l'équilibre qu'il y aura à trouver entre le maintien d'un niveau d'épargne qui nous permette d'investir et ce recours à l'emprunt.

Mais je récusé le fait que ce soit un budget d'austérité. Pour ne citer que deux chiffres : en 2015, l'enveloppe consacrée à la masse salariale augmentera de plus de 3 % et l'enveloppe consacrée au soutien à la vie associative locale augmentera de près de 2 %.

Il ne s'agit pas d'austérité mais de maîtrise des dépenses et de maîtrise des principaux indicateurs qui nous permettront effectivement de continuer à investir. Tous ces investissements tels qu'ils vous ont été présentés ne prennent pas en compte ceux réalisés dans le même temps, parallèlement, par Nantes Métropole ; que ce soit sur l'espace public, sur la voirie, les réseaux...

M. Fedini, vous nous permettrez d'assumer nos choix en matière de politique sociale et culturelle. Je pense que Ludovic Joyeux a répondu en partie en resituant les actions que nous menons dans ces deux domaines, même s'ils ne sont pas du tout comparables.

Vous nous permettrez aussi de nous féliciter qu'en un peu plus d'un mandat, en sept ou huit ans, nous ayons réalisé un mur d'escalade, le gymnase de la salle Dufief, un city-stade, un terrain et un local pour les boulistes avec un réaménagement de l'entrée du gymnase, deux terrains synthétiques, un stade d'athlétisme... Est-ce que beaucoup de communes peuvent se targuer d'un tel programme d'investissements pour les sportifs ?

En matière de développement durable, c'est justement parce que la diminution de nos dépenses énergétiques est un de nos leviers pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement. C'est aussi parce que le développement durable –vous l'avez lu sur notre programme qui est le fil rouge de notre action- nous allons entreprendre davantage de travaux de rénovation de nos bâtiments, de notre patrimoine pour cette même maîtrise de l'énergie.

Je ne vais pas plus loin car je ne veux pas répondre à certains cours d'économie par des propos sur le national ou l'international. Je m'en tiens donc à ce qui concerne directement les Couëronnais.

En tant qu'adjoint aux finances, je me devais de répondre à des questions que peuvent se poser les Couëronnais sur leur activité locale.

Carole Grelaud : Merci Jean-Michel. En tant qu'adjoint aux finances, il était intéressant d'avoir tes réponses. Les propositions et tout ce qui a été formulé ce soir, comme le disait Patrick, représentaient bien la diversité des opinions, de personnes, de toutes les tendances qui s'expriment ici. Tout le monde a pu participer et donner ses idées allant effectivement de l'international au national pour arriver au local. Je crois que nous n'allons pas continuer sur ce sujet. Et la prochaine fois que nous serons amenés à en discuter, ce sera lors du budget, le 26 janvier 2015. Ce sera alors la traduction réelle des orientations présentées ce jour. Donc, je vous donne rendez-vous à cette date.

C'était un moment d'échanges, et il n'y a donc pas de vote.

Le conseil municipal prend acte.

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

L'article L.2223-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal d'instaurer une taxe d'inhumation exigible pour toute inhumation d'un corps ou d'une urne dans une sépulture ou une case columbarium.

Cette taxe existe à Couëron depuis la refonte générale des tarifs dans le domaine funéraire par délibération n°2011-37 du 4 avril 2011.

S'agissant d'une recette de nature fiscale, la mise en œuvre de cette taxe nécessite une délibération spécifique du conseil municipal pour en instaurer son montant.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 25 novembre 2014 ;

Vu l'avis du bureau municipal du 8 décembre 2014 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- fixer à 33 € le montant de la taxe d'inhumation pour l'année 2015.

Jean-Michel Eon : Cette délibération sera proposée tous les ans. Par le passé, nous avons fait l'erreur de faire passer cette taxe dans les tarifs. En fait il s'agit bien d'une taxe et il convient donc de prendre une délibération spécifique. Par rapport à 2014, il s'agit d'une augmentation de 2 %.

Carole Grelaud : Pas de commentaires ?

Gérard Cossalter : Lors de la commission, j'avais fait un petit commentaire. Et juste pour démontrer qu'effectivement lorsque nous allons à la commission, ça ne sert à rien. Vous aviez reconnu que connaître au moins le montant de l'année précédente aurait été intéressant. Il aurait pu être judicieux de l'inclure dans le document final. Quelque chose de différent que le document de préparation. Et on ne connaît toujours pas le montant. Encore une fois, ça démontre qu'en fait vous nous convoquez à des commissions, juste pour le plaisir de répondre à une obligation. Merci.

Jean-Michel Eon : On ne va pas polémiquer. Effectivement vous aviez fait cette remarque. Nous en avons discuté ensemble et nous avons admis cette inscription dans la délibération. Dont acte. Erreur de notre part. Il s'agit donc d'une augmentation de 2 %. Elle était de 32,30 € jusqu'à présent. Elle passerait donc à 33 €.

Carole Grelaud : Je ne tiens pas à polémiquer. C'est vrai que nous en avons parlé à la commission. Mais dans la délibération, c'est quelque chose qui ne se note pas. C'est pourquoi vous ne la retrouvez pas. L'important, c'est d'avoir eu l'information au moment de la commission. Le montant précédent avait été recherché. On a dit simplement qu'il y a une augmentation de 2 %. Donc vous faites le calcul.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 31 voix pour et 2 abstentions, la proposition du rapporteur.

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Après avoir épuisé les procédures de recouvrement pour un ensemble de titres, le comptable public présente un état des créances à admettre en non-valeur.

Ces produits n'ont pas pu être recouverts pour les raisons suivantes :

Poursuite sans effet (procès-verbal de carence de l'huissier)	1 029,36 €
Insuffisance d'actif	796,74 €
Personnes disparues	6 841,21 €
Combinaison infructueuse d'acte	3 568,88 €
Surendettement et décision d'effacement de la dette	1 993,63 €
Créance minime inférieure au seuil de poursuite	249,12 €
Total	14 478,94 €

Les créances abandonnées concernent principalement une pénalité de retard sur marché (ECATAP) pour l'entreprise SC METAL (6 656,62 €, soit 46 % du montant total), des produits de cantine scolaire (5 790,28 €, soit 40 % du montant total), des produits de service périscolaire (747,34 €, soit 5 % du montant global), de loyers non perçus (636 €, soit 4% du montant global) ou de droits de place et d'occupation du domaine public (296,73 €, soit 2 % du montant global).

Il est rappelé que cette procédure ne constitue pas une renonciation définitive aux créances concernées. En effet, le comptable public devra, le cas échéant, reprendre les poursuites en cas de survenance d'éléments nouveaux de nature à rendre recouvrable tout ou partie des créances concernées.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'état des créances irrécouvrables présenté par le receveur municipal en date du 29 octobre 2014 ;

Vu l'impossibilité effective d'encaisser les titres de recette correspondants ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 25 novembre 2014 ;

Vu l'avis du bureau municipal du 8 décembre 2014 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- admettre en non-valeur les titres de recette listés dans l'état du 29 octobre 2014 présenté par le comptable public de Saint Herblain pour un montant de 14 478,94 € ;
- imputer les crédits correspondants au budget principal à la fonction 01 et sur la nature 6541.

Jean-Michel Eon : Elles sont en très forte progression par rapport à l'an passé. La raison principale est l'application de pénalités de retard par la Ville sur un marché de l'Espace culturel de la Tour à plomb pour une entreprise qui entretemps a fait faillite. Il s'agit des 6 656 €. En dehors de ces pénalités, vous pouvez constater - et ça n'étonnera personne compte tenu des difficultés rencontrées par nos concitoyens - une légère augmentation des admissions en non-valeur portant notamment sur le scolaire et le périscolaire.

Carole Grelaud : Quelqu'un souhaite-t-il des informations complémentaires ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 31 voix pour et 2 abstentions, la proposition du rapporteur.

19	2014-113	DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2015 – DEMANDE DE SUBVENTION – REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE MARCEL GOUZIL
----	----------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Dans le cadre de sa politique de rénovation du patrimoine bâti de la commune, la ville met en œuvre depuis l'année dernière un programme de rénovation des toitures des équipements publics, et plus particulièrement des établissements scolaires.

Après la réfection partielle de la toiture de l'école Jean Macé en 2014, il est envisagé de procéder, en 2015, à la rénovation de la toiture de l'école Marcel Gouzil, et ceci compte tenu de l'état de vieillissement et de vétusté de la toiture en question.

Les travaux de réfection sont estimés à 125 000 € HT, soit 150 000 € TTC.

Ce projet étant susceptible de faire l'objet d'un financement au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2015, il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'Etat, à hauteur de 43 750 € correspondant au taux de subventionnement maximum de 35%.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission ressources internes et affaires générales du 26 novembre 2014 ;

Vu l'avis du bureau municipal du 8 décembre 2014 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- solliciter une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre de l'année 2015 pour le projet de réfection de la toiture de l'école Marcel Gouzil ;
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier, et signer les pièces correspondantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Il convient de prendre toutes dispositions pour permettre à l'association des Lapins Bleus, avec qui la Ville a une convention, de poursuivre son activité et honorer ses échéances dès le début de l'exercice 2015.

A cette fin, Il est proposé de lui verser un acompte à valoir sur la subvention 2015.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la demande d'acompte effectuée par l'association Les Lapins Bleus ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 25 novembre 2014 ;

Vu l'avis du bureau municipal du 8 décembre 2014 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- accorder au titre d'acompte à valoir sur la subvention 2015 pour l'association des Lapins Bleus la somme de 25 000 € ;
- autoriser l'inscription au Budget Primitif 2015 des crédits requis pour l'exécution de cette décision ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Jean-Michel Eon : Il n'est pas question pour nous de mettre en péril la trésorerie d'un certain nombre d'associations qui rendent des services très utiles au public. Cette avance est faite en attendant le vote des subventions au budget 2015.

Carole Grelaud : Merci pour toutes ces précisions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

21	2014-115	GROUPE SCOLAIRE ZAC OUEST CENTRE VILLE – ARRÊT DE L'EXECUTION DE LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DU GROUPEMENT FORMA6 ET COTRAITANTS
----	----------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Par délibération en date du 3 octobre 2005, la ville a attribué un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire dans la ZAC ouest centre-ville au groupement Forma6/Trivalor/E2C Atlantique/Hays Ingénierie Fluides/Acoustibel/Ghislain Moy/Ouest Coordination.

En raison d'un contexte de baisse des effectifs scolaires constaté entre 2008 et 2010, il a paru opportun, courant 2010, de différer la construction du groupe scolaire, en cohérence avec les six fermetures de classes constatées sur cette période.

Les évolutions techniques et réglementaires, ainsi que la définition d'un nouveau programme permettant une rationalisation de l'espace, des surfaces et de l'implantation, ne permettent pas d'adapter le projet initial aux nouveaux choix réalisés.

En conséquence, il y a lieu de formaliser l'arrêt de l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre initial, cet arrêt entraînant résiliation du contrat conformément aux dispositions de l'article 18 du CCAG Prestations Intellectuelles, et de l'article 23 du CCAP du marché initial.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés de prestations intellectuelles ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 8 décembre 2014 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- autoriser Monsieur le Maire à prononcer l'arrêt de l'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre conclue avec le groupement Forma6 et cotraitants pour la construction d'un groupe scolaire dans la ZAC Ouest centre-ville.

Jean-Michel Eon : Pratiquement 10 ans sont donc passés. Aujourd'hui, on remet en route ce projet, mais dans un format qui n'est pas celui prévu initialement, dans un contexte différent avec des évolutions techniques, architecturales et réglementaires importantes. Il nous a donc semblé préférable de mettre un terme au contrat initial de 2005. Ceci dit, le groupement a été réglé pour ce qu'il a fait et uniquement pour ce qu'il a fait. Ses études nous donnent un certain nombre d'éléments pour construire le prochain CCTP (cahier des clauses techniques particulières). Ce travail a donc été utile puisqu'il permet aujourd'hui d'aller plus vite et d'être plus précis sur l'écriture de notre cahier des charges. Le point suivant abordera justement le recrutement d'un nouveau maître d'œuvre.

François Fé dini : Nous aimerions savoir s'il y a eu des frais de résiliation. Si oui, de combien sont-ils ?

Jean-Michel Eon : Il n'y a pas eu de frais de résiliation. Le contrat prévoyait qu'on soit en mesure à tout moment de le résilier. Je le répète, Forma6 et ses cocontractants ont été rémunérés pour ce qu'ils ont fait et uniquement pour ce qu'ils ont fait.

François Fé dini : D'accord. Merci.

Carole Grelaud : Je propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 25 voix pour et 8 abstentions, la proposition du rapporteur.

22	2014-116	PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DANS LA ZAC OUEST CENTRE VILLE – LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE - DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY
----	----------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Dans le cadre de sa politique scolaire, la collectivité s'attache à offrir aux plus jeunes les meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage.

Afin de répondre aux besoins des familles qui s'installent à Couëron, notamment dans la ZAC Ouest-centre-ville, la ville de Couëron a ainsi intégré au projet urbain un nouveau groupe scolaire, incluant 9 classes (3 classes en maternelle, 5 classes en élémentaire, et 1 classe « rotule » qui peut être élémentaire ou maternelle en fonction des effectifs scolaires), un office de restauration et des locaux dédiés à l'accueil périscolaire et de loisirs.

Par décision municipale en date du 29 janvier 2014, la ville a confié à la SODEREC un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction de ce groupe scolaire, l'élaboration du programme de l'opération ayant, quant à elle, été attribuée au cabinet « CP&O les m2 heureux ».

La mise en œuvre de ce projet requiert désormais la désignation d'un maître d'œuvre qui sera choisi à l'issue d'une procédure de concours restreint conformément aux dispositions de la loi dite « MOP » et du code des marchés publics.

La procédure de maîtrise d'œuvre retenue implique la constitution d'un jury de concours qui sera chargé d'examiner les candidatures, d'émettre un avis motivé sur les candidats admis à concourir, d'évaluer les prestations remises, d'en vérifier la conformité au regard du règlement de concours, et de procéder à un classement sur le fondement des critères indiqués dans l'avis d'appel public à la concurrence.

La composition du jury est déterminée conformément aux dispositions de l'article 24 du code des marchés publics, à savoir :

- le Maire, ou son représentant, président du jury ;
- cinq membres titulaires, et cinq membres suppléants, du conseil municipal, élus en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- des membres présentant la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats, désignés par le président du jury, et représentant au minimum 1/3 du total des membres du jury.

Le président du jury peut en outre désigner comme membre des personnalités dont il estime que la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, sans que le nombre de ces personnalités puisse excéder le nombre de cinq.

Dans le cadre de cette procédure, il est proposé que le nombre de candidats retenus à l'issue de la 1^{ère} phase de sélection soit limité à 4 candidats maximum, chaque candidat non retenu au final pouvant bénéficier d'une prime évaluée à 20 000 €.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu l'article 24 du Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales en date du 25 novembre 2014 ;

Vu l'avis du bureau municipal du 8 décembre 2014 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- procéder à la désignation, par vote à bulletin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des membres titulaires et suppléants du jury de concours dans le cadre du projet de construction d'un groupe scolaire dans la ZAC ouest centre-ville.

Vu les candidatures présentées en séance

	Par le groupe des élus majoritaires	Par le groupe des élus Divers droite	Par le groupe Parti de gauche
Noms des candidats	Jean-Michel EON Michel LUCAS Emmanuel LEHEURTEUX Dominique SANZ Laeticia BAR Céline CARDIN Clotilde DAVID Guy BERNARD	Claudette AUFFRAY Pascaline QUERE	Gérard COSSALTER Karine PROVOST
Nombre de votants	33		
Votes nuls	2		
Nombre de suffrages exprimés	31		
Pour	25	4	2

Carole Grelaud : Au moment de la décision de l'arrêt, 6 classes étaient fermées. Maintenant au contraire, nous sommes dans une période où il y a davantage d'enfants à scolariser. Donc le projet est relancé.

Jean-Michel Eon : Concernant les membres présentant une qualification identique ou équivalente, il s'agit de maîtres d'œuvre qui bien sûr ne candidatent pas dans le cadre de ce marché mais qui apportent leur expérience pour nous permettre de faire nos choix. De plus concernant les membres des personnalités, il devrait y avoir des représentants des parents d'élèves de l'ensemble de la commune du milieu éducatif en général. Enfin concernant les 20 000 €, dans ce type de procédure, on rémunère le travail fait sur concours pour passer la 1^{ère} phase. En tout cas pour ceux qui ne la passent pas, on rémunère le travail réalisé.

Carole Grelaud : Nous allons procéder au vote pour constituer les membres du jury : 5 titulaires et 5 suppléants. Devant vous, vous trouverez le matériel nécessaire pour noter les personnes que vous souhaitez élire, sachant qu'on vote à bulletin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, avec une liste de 10 noms maximum. Certaines personnes étaient déjà inscrites. Pour la liste « Ensemble pour une ville qui nous ressemble » : Jean-Michel Eon, Michel Lucas, Emmanuel Leheurteux, Dominique Sanz, Leticia Bar, Céline Cardin, Clotilde David, Guy Bernard. Pour les 2 autres listes ?

François Fedini : Pour la nôtre, il s'agit de : Claudette Auffray, Pascaline Quéré. Si j'ai bien compris en commission, un poste nous était attribué ? A moins que cela ait changé ?

Jean-Michel Eon : Ce sera en fonction du vote, mais à priori on pourrait penser qu'un poste en titulaire et un en suppléant vous soient attribués. Mais vous pouvez présenter davantage de personnes au cas où les votes contrediraient ce qu'on a pu vous dire.

Gérard Cossalter : De la même façon, on sait qu'on n'aura pas de candidat retenu si la mécanique est ainsi faite. Si on respecte les règles, c'est bien. Mais de mon point de vue, au niveau de toute démocratie qui se respecte, ça n'empêche pas de laisser la possibilité à des gens de venir à ces réunions. Bien sûr, ce serait sans pouvoir voter mais pour rentrer dans un débat. A mon sens, ce serait encore une ouverture de la démocratie. Il me semble que nous sommes dans la construction d'un outil et qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises idées. Il y a des idées sur lesquelles il faut échanger. Là est le vrai sens de la démocratie. Ceci dit, nous présenterons quand même des candidats en sachant que le jeu est pipé d'avance. Merci.

Carole Grelaud : Merci.

Déroulement du vote

Carole Grelaud : La plus jeune et le plus âgé du conseil municipal procèdent au dépouillement.

Dépouillement du vote

Carole Grelaud : Nous allons pouvoir procéder aux résultats.

Pour la liste « Ensemble pour une ville qui nous ressemble » : 25 voix.

Pour la liste « Couéron à gauche autrement » : 6 voix.

Excusez-moi mais certains se sont amusés, puisque sur la liste « Pour un renouveau » deux noms appartiennent bien à la liste « Pour un renouveau », mais je pense M. Fedini que vous allez devoir vous séparer de deux de vos colistiers puisqu'ils se sont inscrits sur la liste « A gauche autrement » !!! Comment ça se passe alors ? Ce sont les noms de personnes qui priment et non celui de la liste.

Gérard Cossalter : Ces votes sont donc nuls !

Carole Grelaud : Nous allons donc exclure ces deux votes mais cela ne changera rien au résultat.

Jean-Michel Eon : En clair, nous avons 25 voix pour la liste majoritaire, 4 voix pour la liste qui représentait Mme Auffray et Mme Quéré, 2 voix pour la liste qui représentait Gérard Cossalter et Karine Provost et 2 bulletins nuls. Pour répondre à la question de M. Cossalter. Il s'agit d'un jury et à ce titre, le jury est dans la composition qui vient d'être votée. D'autres personnes ne peuvent siéger pour les choix. C'est contractuel. Sinon le jury serait annulé.

Gérard Cossalter : Je l'entends bien. Ceci dit, j'imagine que vous allez avoir des groupes de travail ou autres, et qu'il serait bien que nous soyons tous associés à l'avancée des travaux. C'est tout. Patrick, tu te rappelles dans le temps, quand on était une majorité unie, tu te rappelles ?

Après vote à bulletin secret, le conseil municipal désigne en tant que membres du jury de concours dans le cadre du projet de construction d'un groupe scolaire dans la ZAC Ouest centre-ville :

- ✓ Titulaires :
 - Jean-Michel EON
 - Michel LUCAS
 - Emmanuel LEHEURTEUX
 - Dominique SANZ
 - Claudette AUFFRAY

- ✓ Suppléants :
 - Laetitia BAR
 - Céline CARDIN
 - Clotilde DAVID
 - Guy BERNARD
 - Pascaline QUERE

Rapporteur : Carole Grelaud

EXPOSÉ

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n°2014-20 du 17 avril 2014 par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L. 2122-22 susvisé.

➤ **Décision municipale n°2014-72 du 2 octobre 2014 – spectacle « J'arrive »**

Le spectacle « J'arrive » a été accueilli les jeudi 16 octobre 2014, à 10h00, et vendredi 17 octobre 2014, à 10h00 et 14h00, pour des séances scolaires, et le samedi 18 octobre 2014 à 16h30, pour une séance tout public, dans le cadre de la saison culturelle 2014-2015. Un contrat a été avec l'Agence Sine Qua Non – 27, rue Fidèle Simon – BP 164 - 44613 Saint-Nazaire cedex, pour un montant total de 6 434.98€ TTC correspondant à quatre représentations : 5 800.00 €, au défraiement repas et transport comédiens, régisseur et décor : 299.50 €. L'hébergement et les repas seront à la charge de la Ville de Couëron. Le règlement par chèque s'effectuera de la façon suivante : 315.98 € à l'ordre du Théâtre pour 2 Mains et 6 119.00 € à l'ordre de l'agence Sine Qua Non.

Décision municipale affichée du 10/10 au 24/10 /14 et transmise en préfecture le 08/10/14

➤ **Décision municipale n°2014-73 du 6 octobre 2014 – marché de travaux de réfection partielle de la toiture de l'Hôtel de Ville – attribution – Sas couverture et bardage – Guesneau couverture**

Une consultation a été lancée relative au marché de travaux pour la réfection partielle de la toiture de l'hôtel de ville. L'entreprise Sas Couverture et Bardage – Guesneau Couverture ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement, l'acte d'engagement a été signé cette société pour un montant global de 71 105.06 € TTC. Avis de publicité transmis le 25 août 2014 au site internet d'Ouest-France.

Décision municipale affichée du 06/10 au 20/10/14 et transmise en préfecture le 06/10/14

➤ **Décision municipale n°2014-74 du 7 octobre 2014 – renouvellement des adhésions aux associations**

Il a été décidé de renouveler les adhésions aux associations suivantes pour l'année 2014 et d'imputer les dépenses sur le budget primitif 2014 :

Association	Montant adhésion
Fédération des Amicales Laiques 44 (FAL44)	1 000.00 €

Décision municipale affichée du 07/10 au 21/10/14 et transmise en préfecture le 07/10/14

➤ **Décision municipale n°2014-75 du 7 octobre 2014 – association « Les Forges » : convention de partenariat pour une médiation sociale**

La ville a décidé de solliciter le soutien de l'association « les Forges » pour assurer une mission de médiation sociale auprès des familles issues de la communauté des gens du voyage et identifiées dans le diagnostic réalisé par Tsigane Habitat comme devant faire l'objet d'un accompagnement pour favoriser leur projet de sédentarisation. Une convention a été conclue le 1^{er} février 2013 et a permis à la ville de Couëron de confier à cette association une mission de médiation sociale. Considérant que cette convention est arrivée à expiration le 31 décembre 2013, et qu'il y a lieu de la renouveler, la ville a décidé de poursuivre cette mission pour une année supplémentaire. Cette décision fera l'objet de la signature d'une nouvelle convention entre l'association les Forges et la ville, suivant les mêmes termes que celle précédemment conclue, et pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. En contrepartie de l'exercice de cette prestation, la ville versera à l'association les Forges une somme de 1 330.00 € mensuels.

Décision municipale affichée du 10/10 au 10/11/14 et transmise en préfecture le 10/10/14

➤ **Décision municipale n°2014-76 du 10 octobre 2014 – marché de service de location et maintenance de copieurs neufs multifonctions pour les services municipaux de la commune de Couëron – attribution – Copy Concept**

Une consultation a été lancée relative au marché de service de location et maintenance de copieurs neufs multifonctions pour les services municipaux de la commune de Couëron. L'entreprise Copy Concept ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement, l'acte d'engagement a été signé pour un montant détaillé comme suit :

- 86 988.48 € HT pour la part forfaitaire (coût location) ;

- 120 000.00 € HT maximum pour la part à prix unitaires (coût à la copie).

Avis d'appel public à la concurrence publié le 8 août 2014 au Boamp.

Décision municipale affichée du 10/10 au 24/10/14 et transmise en préfecture le 10/10/14

➤ **Décision municipale n°2014-77 du 13 octobre 2014 – édition de l'agenda 2015 pour la ville de Couëron par Claude Prual, agent commercial**

Considérant qu'il y a lieu de faire intervenir une société pour l'édition de l'agenda pour la Ville de Couëron 2015, une convention a été passée avec Monsieur Claude Prual, 8, rue du Bois de Sendal, 44860 Pont-Saint-Martin, agissant en qualité d'agent commercial, pour la réalisation d'un agenda 2015 format 210 x 270 mm tiré à 700 exemplaires, couverture semi-rigide. Monsieur Claude Prual s'engage à prendre en charge la totalité des frais afférents à la mise en page, la fabrication et la livraison à l'Hôtel de Ville de Couëron, 8, place Charles-de-Gaulle, pour la semaine 46 (du 10 au 14 novembre 2014).

Décision municipale affichée du 20/10 au 03/11/14 et transmise en préfecture le 20/10/14

➤ **Décision municipale n°2014-78 du 20 octobre 2014 – mission d'assistance à la conception du projet d'administration – attribution – YCF/Korrigans conseil**

Une consultation a été lancée relative à la mission d'assistance à la conception du projet d'administration. Les cabinets YCF / Korrigans conseil ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement, l'acte d'engagement du marché a été signé avec cette société comme suit :

- tranche ferme (partie forfaitaire) pour un montant de 20 400.00 € TTC ;
- tranche conditionnelle (partie à prix unitaires sur bons de commande) pour un montant maximum de 20 000.00 € HT.

Avis d'appel public à la concurrence paru le 27 août 2014 sur le site internet d'Ouest-France.

Décision municipale affichée du 20/10 au 03/11/14 et transmise en préfecture le 20/10/14

➤ **Décision municipale n°2014-79 du 20 octobre 2014 – acquisition de véhicules d'occasion pour les services de la commune de Couëron – attribution – lots n°1 et 2 : SDVI**

Une consultation a été lancée relative à l'acquisition de véhicules d'occasion pour les services de la commune de Couëron. La société SDVI ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement, il a été décidé de signer les actes d'engagement du marché avec cette entreprise comme suit :

- lot n°1 – acquisition d'un utilitaire type fourgon pour un montant global de 16 980.00 € TTC (options et accessoires, carte grise et frais de mise à la route inclus) ;
- lot n°2 – acquisition d'un minibus 9 places pour un montant global de 16 440.00 € TTC (options et accessoires, carte grise et frais de mise à la route inclus).

Avis d'appel public à la concurrence paru le 26 septembre 2014 sur le site internet d'Ouest-France.

Décision municipale affichée du 20/10 au 03/11/14 et transmise en préfecture le 20/10/14

➤ **Décision municipale n°2014-80 du 22 octobre 2014 – mise à disposition d'une parcelle de terrain au port Launay : Monsieur et Madame Maillie**

La convention, conclue entre la ville et le Grand port maritime Nantes Saint-Nazaire le 16 juillet 2014, portait autorisation d'occupation du domaine public portuaire. Considérant la décision de la ville d'accueillir temporairement sur son territoire une famille couëronnaise, en mode habitat caravane (gens du voyage) et en situation de précarité, la ville a décidé de mettre à la disposition de Monsieur et Madame Maillie une partie (superficie d'environ 500 m²) de la parcelle de terrain aménagée et viabilisée, cadastrée section BY n°23 et située au lieudit le Port Launay. Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention de mise à disposition entre la ville et Monsieur et Madame Maillie et sera conclue à titre temporaire pour une durée de 6 mois. Elle sera renouvelée, par tacite reconduction, sans pouvoir excéder quatre ans. Cette mise à disposition sera consentie moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de 37.50 €, payable au 1^{er} de chaque mois.

Décision municipale affichée du 29/10 au 29/11/14 et transmise en préfecture le 28/10/14

➤ **Décision municipale n°2014-81 du 22 octobre 2014 – mise à disposition d'une parcelle de terrain au port Launay : Monsieur et Madame Zugetta**

La convention, conclue entre la ville et le Grand port maritime Nantes Saint-Nazaire le 16 juillet 2014, portait autorisation d'occupation du domaine public portuaire. Considérant la décision de la ville d'accueillir temporairement sur son territoire une famille couëronnaise en mode habitat caravane (gens du voyage) et en situation de précarité, la ville a décidé de mettre à la disposition de Monsieur et Madame Zugetta une partie (superficie d'environ 500 m²) de la parcelle de terrain aménagée et viabilisée, cadastrée section BY n°23 et située au lieudit le Port Launay. Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention de mise à disposition entre la ville et Monsieur et Madame Zugetta et sera conclue à titre temporaire pour une durée de 6 mois. Elle sera

renouvelée, par tacite reconduction, sans pouvoir excéder quatre ans. Cette mise à disposition sera consentie moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de 37.50 €, payable au 1^{er} de chaque mois.

Décision municipale affichée du 29/10 au 29/11/14 et transmise en préfecture le 28/10/14

➤ **Décision municipale n°2014-82 du 27 octobre 2014 – travaux d'extension de l'école Marcel Gouzil – lot n°3 : ascenseurs – avenant n°1**

La décision municipale n°2014-3 du 29 janvier 2014 autorisait la signature du marché de travaux d'extension de l'école Marcel Gouzil – lot n°3 : ascenseurs, avec la société Arvor Automatismes pour un montant de 29 220.00 € HT. Considérant au cours de l'exécution du marché la nécessité de modifier le pylône de l'ascenseur et de créer un sas d'accès, l'avenant n°1 au marché a été signé comme suit :

- lot n°3 : ascenseurs relatif aux travaux de modification du pylône et à la création d'un sas d'accès pour un montant total en plus-value de 5 760.03 € HT.

Décision municipale affichée du 27/10 au 10/11/14 et transmise en préfecture le 27/10/14

➤ **Décision municipale n°2014-83 du 7 novembre 2014 – contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels – attribution - Ciril**

Considérant la proposition financière de l'entreprise Ciril Sas – 49 avenue Albert Einstein – BP 12074 – 69603 Villeurbanne cedex, le contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels n°2015/01/3043 GF/GRH a été signé avec cette société pour une redevance annuelle de 17 576.70 € TTC. Ce contrat est effectif à compter du 1 janvier 2015 pour une période d'un an renouvelable deux fois.

Décision municipale affichée du 07/11 au 21/11/14 et transmise en préfecture le 07/11/14

➤ **Décision municipale n°2014-84 du 12 novembre 2014 – mission d'assistance et de conseil pour la mise en œuvre de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) sur la commune de Couëron – attribution – Go pub**

Une consultation a été lancée relative à la mission d'assistance et de conseil pour la mise en œuvre de la taxe locale sur la publicité extérieure sur la commune de Couëron. L'entreprise Go Pub ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement, l'acte d'engagement du marché a été signé avec cette société pour un taux de rémunération de 10 % HT sur la recette annuelle générée par la taxe locale. Avis d'appel public à la concurrence paru le 10 septembre 2014 sur le site internet d'Ouest-France.

Décision municipale affichée du 12/11 au 26/11/14 et transmise en préfecture le 12/11/14

➤ **Décision municipale n°2014-85 du 27 novembre 2014 – mise en œuvre d'une solution de communications unifiées basée sur Lync – attribution – Nextiraone France**

Une consultation a été lancée relative à la mise en œuvre d'une solution de communications unifiées basée sur Lync. L'entreprise Nextiraone France ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement, l'acte d'engagement du marché a été signé avec cette société pour un montant mixte à bons de commande sans minimum et avec un maximum fixé à 206 900.00 € pour la période de 4 ans (hors prestations supplémentaires). Avis d'appel public à la concurrence paru le 4 septembre 2014 sur le Boamp.

Décision municipale affichée du 27/11 au 11/12/14 et transmise en préfecture le 27/11/14

Carole Grelaud : Avez-vous des remarques ?

Le conseil municipal prend acte.

Carole Grelaud : Pour terminer, il y avait une question...

Emma Lusteau : Je souhaiterais poser une question d'actualité. Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB), il a été fait mention du choix politique de la majorité de maintenir l'enveloppe budgétaire allouée aux associations au titre des subventions. En dépit des contraintes financières qui sont les nôtres, le soutien à la vie associative n'a pas été considéré comme une variable d'ajustement budgétaire. A l'heure où d'autres collectivités font des choix différents, il s'agit assurément d'un signal politique fort. Pourriez-vous nous expliquer plus avant les raisons de ce choix, en précisant également le rôle et la place que les associations auront au titre du dialogue citoyen ? Merci.

Carole Grelaud : En réponse au 1^{er} point, effectivement la commune réaffirme son soutien aux acteurs de la vie locale. A plusieurs reprises lors des prises de parole, nous l'avons redit ; l'enveloppe aux associations n'est pas encore votée mais elle sera présentée pour être votée au budget de janvier prochain ; elle sera en augmentation de 1,75 %. Pourquoi ? A mon avis, la présence de tous ces acteurs locaux – bien que ce ne soit pas compris ou apprécié de tous - mais pour avoir assisté dernièrement à beaucoup d'assemblées générales (AG), tout ce qui ressort de ces appréciations au niveau dynamisme, de l'implication, de l'intensité du bénévolat, c'est bien grâce à ce ressort que notre ville, notre cité a une telle vie. Et elle est reconnue comme telle. Ce soir, il me semble que quelques représentants d'associations sont présents et ils ne me démentiront pas. Ensuite, s'ajoute le fait que les associations existantes, à hauteur de 150 et c'est beaucoup pour une commune de 20 000 habitants, travaillent avec leurs propres objectifs mais beaucoup d'actions et de projets sont menés en partenariat avec la ville. Et grâce à ce partenariat à mon sens, c'est quelque chose que l'on entend. Pour ceux qui étaient là lors de l'accueil des nouveaux Couëronnais, souvent la question leur a été posée de savoir pourquoi ils avaient choisi la ville de Couëron. Très souvent le message sur les associations revenait. Ce n'est pas innocent si au même moment est organisé le forum des associations. A chaque fois, c'est bien une vision de la ville de Couëron qui passe par ces associations. Donc c'est une évidence.

Puis vous parlez du dialogue citoyen. Tout à l'heure nous en avons débattu. Gérard, tu peux nous le dire, est-ce que tout à l'heure, tu regardais le magazine couëronnais ?

Gérard Cossalter : Du tout.

Carole Grelaud : C'est dommage ! Non, c'est bon.

Gérard Cossalter : *propos inaudibles*

Carole Grelaud : Rapidement, je te donne la parole.

Gérard Cossalter : *Début des propos inaudibles...* à la réponse de l'adjointe à la démocratie participative, c'est de dire à un élu, c'est normal on n'a pas besoin d'autres élus, comme tous les Couëronnais. C'est-à-dire... *propos inaudibles...* excessivement de la place à l'expression de la démocratie.

Carole Grelaud : On continue. Donc on nous signalait qu'il y avait effectivement cette présentation qui s'était faite au travers du magazine. Pourquoi ? C'était justement pour présenter l'évolution suite à l'audit qui avait été mené fin du mandat dernier et vers quelles orientations, la municipalité partait. Effectivement trois rendez-vous couëronnais arriveront au printemps prochain. Mais par rapport au dialogue citoyen, beaucoup d'autres sujets sur lesquels les citoyens vont être associés et interpellés. Et puisque ça n'intéresse pas tout le monde - mais ce n'est pas grave - un grand débat aura lieu. Il a été lancé au niveau de la métropole, le débat « La Loire et Nous ». Ce débat sera lancé sur Couëron vendredi prochain où j'aurai l'occasion de retrouver tout le monde, pour amener les citoyens à participer aux réflexions autour de la Loire et justement comment les citoyens couëronnais habitant au bord de ce fleuve voient les choses, comment ils se projettent dans l'avenir et quelles sont leurs attentes aussi. La première entrée qui va être faite sur la ville de Couëron ne sera pas une entrée habituelle puisque nous ne commencerons pas sous l'angle d'un débat en réunion publique. Elle sera plutôt artistique puisque vous êtes invités tous à la médiathèque dès le vendredi soir. Laure Orefici, la responsable du service archives et patrimoine de la ville, tiendra une conférence et surtout tout le week-end pendant « Les Ephémères », vous pourrez parler de la Loire. Vous pourrez l'apprécier différemment puisque des expositions seront à votre disposition ; en particulier l'une d'elles très jolie qui se trouve dans la médiathèque. Ce sont des vieilles cartes postales qui ont été agrandies. Allez la voir ! Venez voir aussi ce qui s'est passé sur cette Loire au siècle dernier ! Mais aussi, peut-être avez-vous des âmes poétiques et que vous êtes aussi des écrivains. Un temps poétique vous intéresserait peut-être. Des ateliers de lecture et écriture sont mis en place. Et bien évidemment un spectacle qui est dénommé « Fleuve » qui a été bâti autour d'un collectage de paroles auprès

du citoyen qui sont sur une des villes qui longe la Loire. Ce spectacle sera donné deux fois samedi. Il s'agira donc du lancement. Par la suite, d'autres temps seront donnés, notamment une réunion publique le 5 février, suivie d'autres réunions. Le débat s'achèvera vers le mois de juin. Sur Couëron, nous aimerions le continuer davantage et nous irons au moins jusqu'à la fin de l'année, voire plus si nécessaire ou s'il y a une demande.

Au travers du débat, une concertation sera menée sur Couëron mais aussi avec la métropole. Dans ce cadre, des cahiers d'acteurs peuvent être constitués. Pour ce faire, il suffit d'appartenir à une association ou de créer un groupe de citoyens. Ces cahiers ne doivent pas être remplis individuellement. Bien sûr, vous pouvez vous y associer, vous pouvez produire. Déjà, une association locale, Aviron Loire Océan (ALO) a fait parvenir ses attentes, ses souhaits au travers d'un cahier. Donc n'hésitez pas ! Toutes les associations constituées recevront très prochainement un courrier les invitant dans cette démarche. J'espère avoir répondu à la question. Merci.

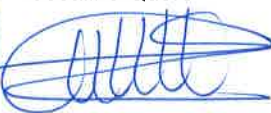
Tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été étudiés. Je vous invite à un moment de détente, au bar de la salle L'Estuaire.

La séance est levée.

La Présidente de séance,
Carole Grelaud
1^{ère} Adjointe



Les secrétaires de séance,
Pascaline Quéré



Dominique Sanz



Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2014
(ne signent que les conseillers municipaux présents à la séance mentionnée)

FOUGERAT Jean-Pierre : procuration à C. Grelaud	DAUSSY Jacky 
GRELAUD Carole 	LARGOUET Cathy : procuration à G. Bernard à partir du point n°16
LUCAS Michel 	JOYEUX Ludovic 
LABARUSSIAS Marianne 	LEHEURTEUX Emmanuel 
SANZ Dominique 	BAR Laeticia 
NAIZAIN Patrick 	CARDIN Céline : procuration à P. Naizain
GUMIERO Corinne : procuration à J-M. Eon	BARDON Charlotte
ORCIL Lionel 	DAVID Clotilde 
EON Jean-Michel 	AUFFRAY Claudette 
PELLOQUIN Sylvie 	RIVIERE Jean-Paul 
BERNARD Guy 	FEDINI François 
EVIN Patrick 	QUERE Pascaline 
LEBEAU Hervé	MASSON Christian 
MARC Marcel 	GALLERAND Vanessa 
LUSTEAU Emma 	COSSALTER Gérard 
RADIGOIS Catherine 	PROVOST Karine 
MENARD Jacqueline : procuration à D. Sanz	

